



Au fil de l'eau ...

Informations municipales



Avril 2021

SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE	3
Infos municipales	
Vœux 2021	4-5
Soutenir nos soldats	5
Rénovation intérieure de l'Eglise Saint Vincent	6
Timbres collector / Bardage de l'Eglise	7
CDP du Grand Besançon Métropole	8
Tohu Bohu en forêt / Sécurisation forestière rue de Beure	9
A bicyclette / Quésako ?	10
Inondations / Dépollution après décrue	11
Application communale Centocity	12-13
Lutte contre le scolyte	14-15
DDRM accessible en mairie	15
Mention sur le PLUi mené par GBM / Webinaires du CAUE du Doubs	16
Conseil de Développement Participatif	17
Elections départementales et régionales 2021 / Agence postale communale	18
Droit de l'urbanisme : la DAACT	19
Brèves	
Nouvelles activités économiques	20
Partage des clichés photographiques / Remerciements collecte de jouets	21
Hommage à Emile DE CONTO dit « Mimile »	22-23
Collecte des textiles	23
Interview de Michel Vautrot	24-25
Enquête statistique de l'INSEE	25
Recensement citoyen	26

Histoire du village	
Avanne et ses environs	27
Plan de Besançon et ses environs au XVI ^e S	28-29
Prévention	
Solidarité femmes / Home jacking—Car Jacking	30
Prévention cambriolage / Canicule	31
Enfance et jeunesse	
Carnaval à l'école / Sortie ski de fond	32
Sorties au musée	33
Accueil de loisirs de février	34
Salle des jeunes	35
Manifestations passées	
Ateliers bibliothèque	36
Manifestations à venir	
Nettoyage des berges du Doubs / Fête de la musique	37
Mardi des rives / Trail des forts / Course vélo	38
Associations du village	
Relais petite enfance des Petits Voyageurs	39
The Serious Road Trip / Woka loisirs	40
Conseils municipaux	
10 décembre 2020	41-44
14 janvier 2021	44-47
11 mars 2021	47-50
Un coin de lecture	51-52
Un moment de détente	53-54
Etat civil	55



EDITO



Confinement, couvre-feu, protocole, masque, Covid, variant brésilien, breton, sud-africain, anglais, septaine, quatorzaine, résilience,...

On n'en finit pas. Que de mots qui donnent des maux et avec tout cela, nous devons communiquer.

Les mesures pour lutter contre la Covid ne cessent d'évoluer et si la santé est une compétence de l'Etat, les maires se retrouvent en 1^{ère} ligne pour s'appliquer à expliquer et malgré tout entreprendre, s'adapter vers un avenir durable, responsable.

Déjà un an où, agilité rime avec inventivité, mobilisation avec communication, avons-nous assez d'autonomie pour nous adapter, soutenir nos habitants, nos entreprises, nos commerces, nos associations, notre enseignement, en complémentarité de l'Etat, la région, la métropole ?

Être au plus près de vous, c'est pourquoi nous avons décidé de rester quoi qu'il en coûte, par un accueil ouvert au public 5 jours/7, une Agence Postale Communale ouverte 6 jours/7.

Une demi-journée à vous écouter, répondre à vos interrogations, sur rendez-vous pour les questions d'urbanisme.

Enfin une application CentoCity à installer sur votre téléphone portable détenu par 78% d'entre vous, afin de mieux communiquer entre nous et être informés.

L'art de la communication devient primordial pour être en direct, écouter, être informés, communiquer, signaler.

L'arrivée du vaccin en ce printemps va marquer un tournant dans la lutte de la Covid, pour nous laisser espérer une année 2021 remplie de projets.



Vœux 2021

Cette année 2020 aura eu une drôle de saveur et comme pour l'illustrer, nous n'avons malheureusement pas pu nous retrouver autour d'un moment convivial afin de fêter dignement cette nouvelle année 2021.

L'époque des vœux est normalement une période qui nous permet de nous retrouver, de nous rencontrer avec les habitants.

L'épidémie de Covid en a décidé autrement.

Ainsi le repas des aînés, les vœux à la population n'ont pu avoir lieu en leur forme passée.

Grâce à une vidéo, sur le site et Facebook, Mme le maire a pu souhaiter à toutes et tous une très bonne année 2021.

L'ensemble des personnels a pu prouver un attachement fort aux valeurs du service public en assurant sa continuité mais aussi son adaptation en toutes circonstances et au passage des consignes à la nouvelle équipe...

C'est dans une situation inédite que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions il y a bientôt un an, plongée dans l'urgence dès les premières heures de la mandature.

L'investissement de nos agents, indispensable au fonctionnement de notre commune, n'est en effet plus à démontrer. Cette implication au quotidien, comme celle du tissu associatif dans bien des domaines, trouve d'ailleurs un écho tout particulier dans la période tourmentée que nous traversons.

L'emploi et l'activité économique sont au centre de nos préoccupations. Nos restaurateurs, nos commerçants sont soumis à rude épreuve ainsi que certains artisans et PME. Le monde associatif est aussi gravement touché.

Nombre de salariés sont dans l'angoisse de l'avenir et pour certains, privés d'une partie de leur salaire. La reprise de l'économie sera très certainement un enjeu majeur, mais pour l'heure, nous ne connaissons rien des conditions dans lesquelles l'année 2021 va se dérouler tant au plan sanitaire qu'au plan économique.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter l'équipe municipale dans sa globalité et d'échanger sur la vision portée. Vision qui impactera nécessairement le quotidien des ava - avenaises et ava - avenais et de ceux qui travaillent à rendre meilleur leur cadre de vie.

Il est vrai que 2020 aura été une année éprouvante pour toutes et tous, mais elle aura aussi été un formidable catalyseur d'énergies.

Remerciements à tous les agents sans oublier le corps enseignant qui ont su, face à la COVID-19, faire preuve de réactivité, d'imagination et d'adaptation pour pouvoir coûte que coûte assurer leurs missions de service au jeune public.

S'ouvre à présent une nouvelle année pleine de promesses et d'espoir. Nous souhaitons que chacun y contribue et en profite pleinement

Pour AVANNE-AVENEY, elle sera synonyme de renouveau, d'ambitions, de modernisation.

Pour le personnel :

- De la modernisation dans la gestion des ressources humaines avec les nouvelles Lignes Directrices de Gestion et la continuité de la mise en place du télétravail si besoin.

Début 2021 sera marqué par un travail sur les LDG des ressources humaines

Issues de la concertation, elles nous donneront un cap en matière de ressources humaines et nous fixent notamment comme priorités de continuer les actions en matière de qualité de vie au travail, de participation des agents à la construction de leur mission, de partage de compétences entre collègues, d'encouragement de la mobilité, de la polyvalence...

Pour les habitants :

- la fin de la deuxième tranche de la rénovation intérieure de l'Eglise ;
- la restauration du patrimoine tel que le lavoir ;
- le recensement du peuplement des espèces de bois dans la forêt ;
- une réflexion du plan de déplacement en mode doux en concordance avec le réseau du transport urbain ;
- les acquisitions foncières pour le futur cimetière et l'espace polyvalent ;
- l'aménagement avec la construction du lotissement Lépenot par Néolia ;
- l'écoute des citoyens, la mise en place des différentes commissions et conseils ;

Pour l'école :

- la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire;
- le lancement des études de l'extension du restaurant scolaire de l'école.

Pour la petite enfance :

- la restructuration des anciens locaux de la poste par l'installation du relais petite enfance au rez-de-chaussée, l'isolation et la modernisation de la micro-crèche.

Madame TOCH retraitée de l'année, a été remerciée pour son implication auprès des enfants, il lui a été souhaité une bonne et longue retraite.

Ces vœux ont été également l'occasion de remercier un médaillé du travail à savoir monsieur Paris Alain dit « petit Alain » pour ses trente ans d'activité professionnelle et pour le service rendu à la commune et à ses habitants. Il lui a été remis la médaille vermeille.



Soutenir nos soldats

La commune d'Avanne-Aveney et la 1^{ère} Compagnie de Transmissions Divisionnaire (1^{ère} CTD) ont signé une convention de jumelage afin de développer une coopération réciproque, de porter témoignage des liens d'amitié qui existent entre la population civile et les militaires de la garnison de Besançon.

Le jumelage a pour objectifs de :

- favoriser le lien armée-nation afin de promouvoir un rapprochement des habitants de la commune d'Avanne-Aveney et des militaires de la 1^{ère} CTD ;
- développer des projets communs permettant de partager la vie sociale des différents acteurs ;
- aider à la mise en place d'échanges et de rencontres ;
- promouvoir des échanges d'ordre éducatif, culturel et sportif et ainsi développer la compréhension, l'amitié et le respect mutuels.

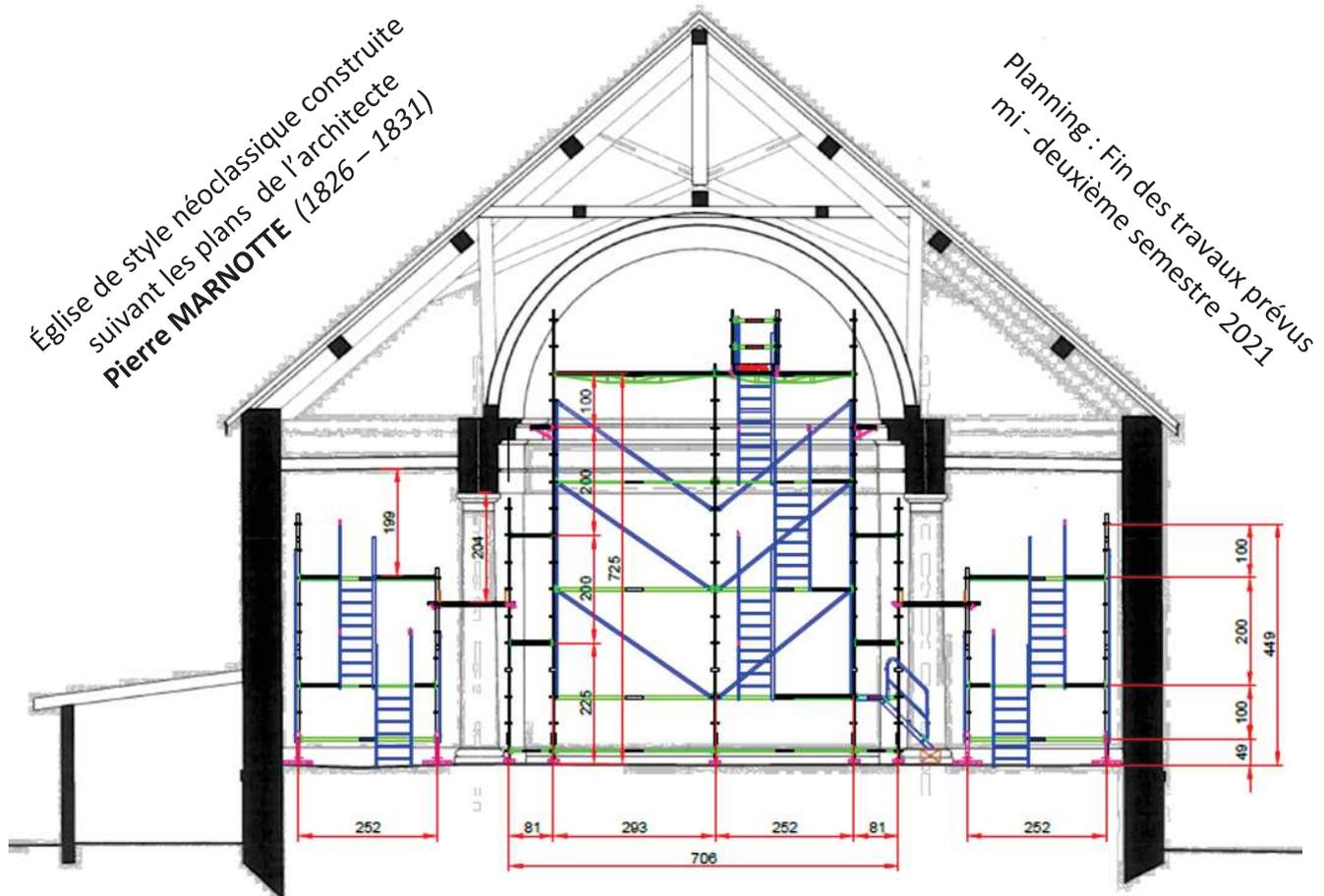
La concrétisation de ces objectifs ne s'est pas fait attendre avec la présence du capitaine DANEZ à la commémoration du 11 novembre et surtout le déplacement motorisé d'une partie de la 1^{ère} CTD à l'école communale le 11 janvier. A la grande joie des élèves, des véhicules militaires ont stationné dans la cour de l'école pour une première action d'information sur le rôle de l'armée en général et des transmissions en particulier. Les élèves s'étaient appliqués à préparer et à poser leurs nombreuses questions sous la direction des professeurs et l'échange a été riche d'enseignements pour tous les acteurs de cette journée.



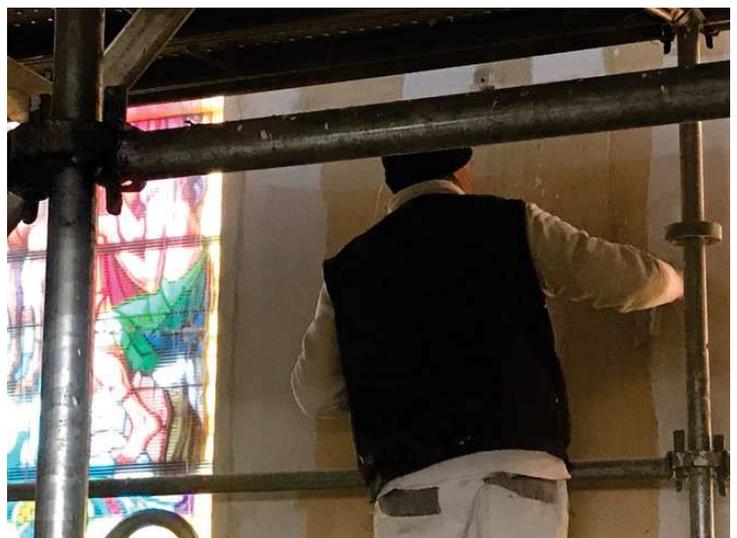
Rénovation intérieure de l'Église Saint Vincent d'Avanne – Aveney

Bâtiment Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

C'est à la date du 7 juillet 2020 que la deuxième tranche des travaux de rénovation de l'Église St Vincent, a commencé. Pour une bonne coordination des travaux avec les différents corps de métiers intervenant et le respect du planning, le suivi du chantier est réalisé par l'architecte Giulio BALDUINI. Les entreprises intervenant sont : JACQUET et HUSSOR ERECTA SA, échafaudages et maçonnerie. MT2M, menuiserie. ATELIER ROLAND NONNOTTE, moulures, plâtres et peintures décoratives, SODEL, électricité et éclairage.



Mise en place des échafaudages sur 4 niveaux pour la réalisation des travaux de menuiserie, moulures & plâtres, peintures décoratives, électricité et éclairage.



Livret de timbres Collector



La mairie a fait éditer, en partenariat avec la Poste comme organisme co-financeur, un livret de quatre timbres à l'effigie de la commune. Le produit de cette vente sera intégralement reversé à la Fondation du patrimoine dans le cadre de la souscription pour le financement des travaux de l'église.

Ainsi, pour la modique somme de 5 euros par livret, alliez l'utile à l'agréable avec l'achat de ces timbres à tirage unique.

Pensez à vos amis philatélistes qui seraient heureux de posséder ce livret dans leur collection !!

Les livrets de timbres collectors sont toujours disponibles en mairie ou à l'agence postale !

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public



Si vous souhaitez faire un don pour la restauration de l'église, prenez note du changement d'adresse :

Fondation du Patrimoine
Délégation Bourgogne Franche-Comté
 14 rue Violet
 25000 Besançon
 03 81 47 95 14
franchecombe@fondation-patrimoine.org

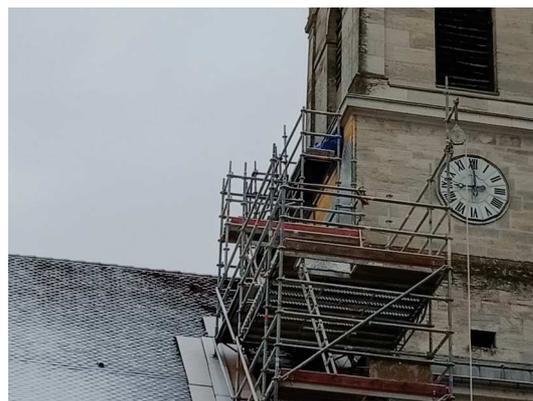
Le bardage de l'église est en place

Le clocher de l'église s'est enjolivé d'un nouveau bardage en ce début d'année. Il aurait dû être installé en 2020 mais différentes raisons dont les confinements ont eu raison du calendrier initial.

Cet embellissement s'inscrit en-dehors du marché de rénovation de l'église et, dans le phasage, entre les deux tranches de travaux prévues.

En effet, lors de la tranche n°1 de réfection de la charpente, en 2017 et 2018, le maître d'œuvre s'est aperçu que la façade sud présentait une vulnérabilité : à la jonction du bardage zinc existant et de la couverture, l'étanchéité n'était plus assurée.

Les élus ont décidé de remédier à ce problème en confiant des travaux complémentaires, après validation du conservateur des monuments historiques, à la société Toitures de Franche-Comté, pour un montant de 20 320 € HT.



Conseil de développement participatif du Grand Besançon Métropole 2021. Les candidatures sont ouvertes

Un relais entre le Grand Besançon et sa population.

Le Conseil de Développement participatif est la principale instance de démocratie participative de Grand Besançon Métropole.

Instance d'échanges, de réflexions et de propositions, le CDP suggère des évolutions ou des actions pour améliorer la qualité de vie et le dynamisme de l'agglomération. Composé d'habitants bénévoles, et de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, il enrichit la connaissance des élus sur les réalités vécues et ressenties des habitants.

Le Conseil de Développement Participatif peut être saisi par les élus de Grand Besançon Métropole ou s'autosaisir d'un sujet sur lequel il souhaite rendre des préconisations afin d'éclairer le travail et le choix des élus communautaires.

Pourquoi devenir membre du CDP de GBM ?

En tant que membre du Conseil de Développement Participatif, vous êtes consultés pour :

- **donner votre avis sur des projets à forts enjeux pour l'avenir du territoire;**
- **alerter ou interpeller sur des sujets qui concernent les habitants;**
- **apporter votre regard innovant, vos idées et proposer des initiatives locales ou singulières.**

Par ses travaux, le CDP s'impose comme un lieu de réflexions citoyennes et représente un laboratoire d'idées, un espace de dialogue libre et pluriel entre acteurs divers sur les projets du Grand Besançon et des questions d'intérêt commun.

Un renouvellement des membres en 2021

Au premier trimestre 2021, à la suite du renouvellement de l'assemblée communautaire, le CDP recrute de nouveaux membres.

Le Conseil de Développement Participatif est composé d'un maximum de 150 membres titulaires répartis en 2 collèges :

- **Collège 1** : la société civile (100 membres maximum) ;
- **Collège 2** : les organismes et institutions du territoire (50 membres maximum).

La fonction de membre du CDP n'est pas rémunérée et ne fait pas l'objet d'une indemnisation.

Pour participer : Si vous souhaitez participer directement à la vie de votre territoire et vous investir, devenez membre du Conseil de Développement Participatif en complétant le bulletin de candidature avant le 30 avril 2021 .

(page internet : [Bulletin-de-candidature-CDP-2021.pdf](#) (grandbesancon.fr))

Qui peut devenir membre ?

- **Pour le collège 1 :**

Tout habitant(e) majeur et résidant dans l'une des 68 communes du Grand Besançon.

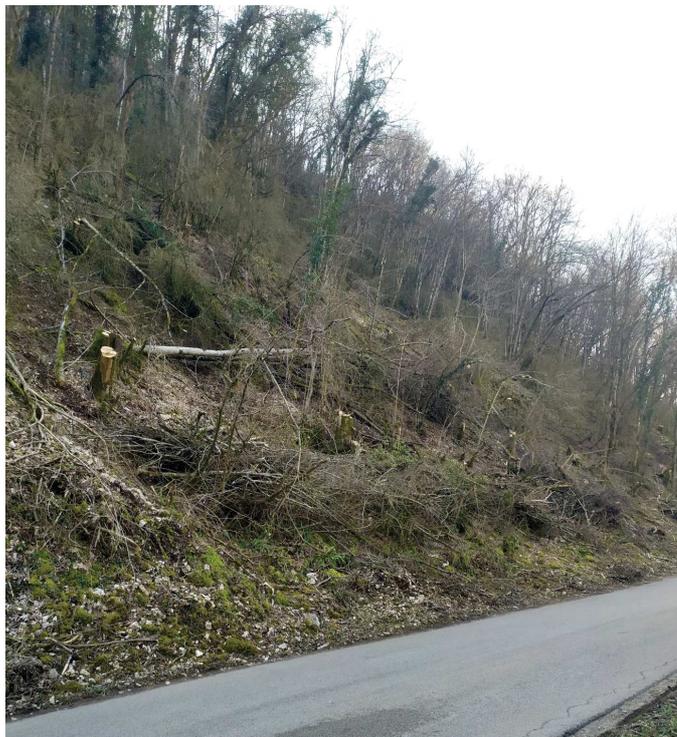
- **Pour le collège 2 :**

Les représentant(e)s désigné(e)s par les associations.

Les représentant(e)s désigné(e)s par les organismes ou institutions économiques, sociaux, culturels, environnementaux, etc.

Les candidatures reçues seront examinées et validées par Grand Besançon Métropole, dans le souci de représenter la société dans sa diversité et de l'équilibre des secteurs géographiques, de la parité hommes – femmes, de la présence des jeunes, etc...

Tohu Bohu en forêt



La commune a décidé l'an dernier de procéder à des travaux d'abattage le long du chemin de halage coté SARIA afin de réduire le risque élevé de chute d'arbres ou de branches dans un massif présentant des arbres en train de dépérir. Une partie des arbres a été enlevée et vendue, une autre partie a été laissée sur place et forme aujourd'hui du bois mort et de la matière à recycler. Ces bois coupés ont été placés perpendiculairement à la pente freinant aussi les chutes de pierre.

La commune a fait le choix de la sécurité sur cet axe très fréquenté. L'aspect visuel actuel, la forêt dénudée sera bientôt gommé par la reprise de la végétation et le feuillage des arbres.

La sécurisation forestière rue de Beure et sur la véloroute.

Des travaux d'abattage et de sécurisation ont été réalisés le long du Doubs sur la route communale entre Beure et Avanne (du 16 au 20 novembre 2020) puis sur la véloroute entre Aveney et la Double Ecluse (du 20 au 26 novembre) sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF.

Les travaux ont consisté en l'abattage des bois secs, malades ou menaçants pour la circulation. Ils ont nécessité la dépose-repose des câbles téléphoniques.

De nombreux habitants ont relevé l'état des parcelles sur lesquelles ont été abandonnés en vrac les arbres et les houppiers abattus. La doctrine actuelle, qui consiste à laisser les bois se dégrader naturellement est profitable à la petite faune, heurte nos habitudes de voir les parcelles parfaitement "nettoyées".

Néanmoins, certains bois laissés sur place seront repris par la commune pour éviter qu'ils ne tombent sur la chaussée et représentent une menace.



A bicyclette

Afin de favoriser un mode de déplacement doux, de nouveaux arceaux à vélos ont été mis en place sur la commune, complétant ainsi ceux déjà présents. ● Ils sont répartis de la manière suivante : ●

Il ne reste plus qu'à les utiliser....



Lieux d'implantation des arceaux à vélos sur la commune Avanne-Aveney



- Place des Grands Prés
- Salle polyvalente
- Parking du stade
- Place Champfrêne
- Rue du Halage
- Mairie
- Rue de l'Église
- Station pompage EU
- Rue du Pont
- École Aveney



quésaco? → →

La réponse dans le prochain bulletin municipal...



Inondations



Le week-end du 30 janvier, le Doubs a atteint un niveau d'alerte pluie-inondation avec un débit de 252 m³/s (moyenne normale à 150 m³/s en janvier) et une hauteur de 5.70 m à Besançon.

La Grande-Rue sous les eaux, le maire d'Avanne-Aveney a fait installer la passerelle de franchissement de la Furieuse pour éviter d'enclaver la partie du village verrouillée entre la route inondée de Port Douvot et celle de la Furieuse.

L'installation de cette infrastructure nécessite deux bonnes heures pour l'équipe municipale.

Les habitants de ce secteur sont habitués aux caprices de la rivière et les bons réflexes n'ont pas besoin d'être rappelés. Ils déplorent surtout les conducteurs qui, roulant trop vite, créent des vagues de submersion à chaque passage.

Avec ou sans inondation, la bienveillance de certains ne rayonne guère plus loin que leur personne.

Dépollution à Avanne-Aveney après la décrue : Une mobilisation citoyenne pour interpeller élus et industriels.



Les sympathisants du mouvement Alternatiba ont lancé un appel à dépolluer la zone intérieure du méandre du Doubs, labellisé comme Espace Naturel Sensible (ENS) par le

département du Doubs.

Les dimanches 7 et 14 mars, deux opérations de dépollution après décrue ont été organisées. Grâce à l'aide de nombreux bénévoles, qui connaissaient ou non l'association, une bonne partie des déchets se trouvant sur la zone a été retirée.

Malgré ces deux actions, il en reste encore énormément.

Alors qu'est souvent mise en avant la pollution plastique des océans, on oublie qu'elle est présente devant nos portes.

Outre les déchets auxquels on pouvait s'attendre (ferraille, bouteilles, canettes, tissus...), un très grand nombre de lingettes nettoyantes en microfibres plastiques à usage unique a été trouvé sur le site. Leur utilisation est intense depuis le début de la crise

Covid, leur gestion et leur traitement après usage sont très compliqués et coûtent énormément aux municipalités.

Alternatiba a donc médiatisé cette opération sur la Boucle d'Avanne-Aveney afin de relayer le message suivant : **les lingettes doivent finir à la poubelle et pas ailleurs.**

Estimant qu'il n'est pas possible de nous diriger vers un mode de vie plus résilient sans retirer de la terre les déchets qui s'y trouve, l'association souhaite que les municipalités s'engagent vers un nettoyage systématique après décrue.

« Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas », rappelle Alternatiba.



Accédez à toute l'actualité
d'Avanne-Aveney



Grâce à notre nouvelle application
Entièrement **GRATUITE**

Des infos personnalisées...

Informations 

Signaler 

Santé 

N° d'urgence 

Travaux
en cours 

Associations
& Enfance 

Des infos en temps réel



Imprimés par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Pour télécharger l'application :

1. Sur mon smartphone, je me rends sur :
 - L'**Apple Store** (Apple)
 - Le **Play Store** (Android)
2. Dans la barre de recherche, je tape « **Avanne Aveney** »
3. Je clique sur la touche « **Télécharger** »

Pourquoi ?

Pour vous permettre d'avoir une information en temps réel.

Pour qui ?

L'application est accessible à tous les habitants de la commune mais aussi aux personnes extérieures.

Quel est l'intérêt de créer son profil ?

Cela vous permettra de recevoir une information personnalisée (travaux ou coupures dans votre secteur, manifestations, alertes météo...)

AUCUNE INFORMATION VOUS CONCERNANT NE SERA COLLECTÉE PAR LA COMMUNE

Comment créer mon profil ?

- Je saisis les informations suivantes
 - Nom, prénom, adresse mail
 - enfants scolarisés ou non
 - tranche d'âge
 - secteur dont je souhaite connaître l'actualité
- Je coche la case « J'accepte que ces informations saisies soient exploitées dans le cadre des notifications personnalisées »
- Je valide mon profil

Comment vais-je être alerté des actualités ?

- Je clique sur la notification
- La notification apparaît

Pour retrouver les notifications déjà ouvertes, cliquez sur l'icône  en haut à droite de l'application.

Comment faire un signalement ?

- Je clique sur l'icône **SIGNALER** 
- Je sélectionne le type de signalement
- Je saisis mes coordonnées
- Je saisis mes remarques éventuelles
- Je clique sur  l'icône pour prendre une photo ou sur l'icône  pour en choisir une dans ma bibliothèque
- Je coche la case « J'accepte que ces informations saisies soient exploitées dans le cadre de ce signalement »
- Je valide mon signalement

La flore et les p'tites bêtes de nos forêts : Lutte contre le scolyte de l'épicéa

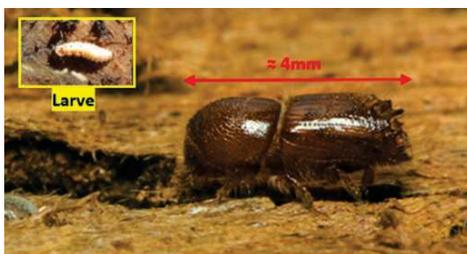
Depuis plusieurs années les épicéas meurent les uns après les autres. Cette hécatombe est le résultat d'une attaque du typographe ou du chalcographe, un coléoptère xylophage de la famille des scolytidés. La prolifération du scolyte est liée aux périodes chaudes et caniculaires de ces dernières années. Afin de comprendre que la lutte contre ce p'tit insecte est loin d'être facile et plutôt radicale, il faut s'intéresser à son cycle de vie.

Un crime presque parfait :

Au printemps, dès que les températures dépassent 18 à 20°C, les mâles fécondent les femelles adultes qui percent les écorces pour creuser des galeries de pontes parallèles aux fibres de bois. Dès l'éclosion, les larves creusent des galeries sinueuses perpendiculaires cette fois-ci à la galerie de ponte. Pendant ce temps, les larves de l'année précédente continuent leur travail de sape jusqu'à atteindre leur taille adulte.

En automne, une fois que le typographe termine son cycle, sous la forme adulte d'un petit coléoptère brun foncé de 4 à 6 mm, il hiberne dans la litière d'aiguilles sous l'épicéa. Les autres scolytes sous forme de larves, nymphes ou adultes immatures passent l'hiver dans les galeries sous les écorces. Un hiver froid et rigoureux détruit une grande partie de ces scolytes. C'est aussi pour cette raison que les épicéas plantés en altitude sont moins touchés.

Si le printemps est chaud, l'été caniculaire et l'automne doux, le typographe se reproduit, ce coquin, plusieurs fois créant trois générations dans la même année !!! De quoi grignoter de nombreuses fibres de bois...



Scolyte typographe creusant une galerie

Trop fort mais pourquoi :

La réussite de colonisation d'un épicéa par le scolyte dépend de deux paramètres :

1) **l'état physiologique de l'arbre** : lorsqu'un arbre est affaibli, ces mécanismes de résistance sont amoindris. Les arbres stressés par un manque d'eau (canicule), blessés (grêle, élagage...) fabriquent des phytohormones, une substance chimique pour avertir les autres végétaux de leur "mal-être". Mais malheureusement ces phytohormones sonnent l'appel des scolytes présents sur plusieurs kilomètres à la ronde.

2) **le niveau de population de l'insecte** : lorsque la population est importante, les capacités de résistance des arbres peuvent être dépassées. Il est alors difficile d'intervenir sur l'état des arbres. La seule possibilité est donc de limiter les niveaux de population au niveau des sites de reproduction et en détruisant le maximum de typographes pour ramener la population en dessous du seuil épidémique.



Galleries réalisées sous les écorces par les scolytes

Les symptômes :

- De présence : trous dans l'écorce (< 3 mm), dépôts de sciure blanche sur le tronc et au pied de l'arbre et après écorçage partiel présence de galeries avec insectes;
- Faux symptômes : décollement de l'écorce qui correspond à la fin du développement des insectes à leur départ imminent ou réalisé et au rougissement du houppier (sommet de l'épicéa). Il est trop tard pour intervenir.

Une lutte sans concession :

Arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 : obligation des propriétaires (public ou privé) et des exploitants forestiers de prendre des mesures curatives et préventives concernant les arbres colonisés par les scolytes

- Sur le terrain, une des premières mesures à prendre pour enrayer une épidémie de scolytes est la détection précoce des arbres colonisés encore porteurs de typographe, travail minutieux, puisque les trous ne font que quelques millimètres !!!
- Il faut exploiter rapidement et extraire ou inactiver ces bois colonisés : abattage, écorçage, débardage doivent être effectués le plus vite possible en dehors de la forêt, stockage à au moins 5 km des massifs forestiers et/ou transformation rapide.

Les arbres rouges ou morts avec écorce décollée ne présentent plus aucun intérêt pour la forêt

Il existe aussi une lutte moins radicale pour les épicéas de nos forêts : les pièges à phéromones males, substances chimiques, qui attirent les scolytes femelles sur un lieu déterminé. Mais il semble que pour l'instant cette méthode soit sujette à controverse.



Dégâts dans les forêts d'épicéas liés aux scolytes

Les ennemis naturels des scolytes :

Ce sont principalement les pics qui extirpent les larves des écorces. **La biodiversité forestière est sans doute le premier barrage** pour empêcher les scolytes typographes de progresser. Il existe une multitude d'insectes prédateurs capables d'enrayer une invasion de scolytes, parmi les coléoptères, les diptères, les hyménoptères ou les acariens, pourvu qu'ils soient présents.

Si vous souhaitez approfondir ce sujet et avoir plus de détails :

- Département de la santé des forêts article [Lutte_Typographe_DSf_cle011c15 .pdf](#)
- Site de l'ONF, par exemple

le DDRM est accessible en mairie

Le dossier départemental des risques majeurs 2020 (DDRM), mis à jour tous les 5 ans, a été transmis par le préfet du Doubs en mairie où il est consultable par la population aux heures d'ouverture habituelles.

Le préfet y a consigné les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.

Le DDRM présente :

- la liste des communes concernées;
- les risques majeurs identifiés dans le département et leurs descriptions;
- leurs conséquences prévisibles;
- la chronologie des événements et des accidents connus;
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS 2020

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

La commune d'Avanne-Aveney n'est pas concernée par le risque technologique mais naturel, aux titres de l'inondation, du risque sismique, du mouvement de terrain et de la sécheresse, en raison du retrait-gonflement des argiles.

La mention sur le PLUi mené par le Grand Besançon



L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a fait l'objet d'une prescription sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon par un double vote du conseil communautaire du 28/02/2019.

Deux délibérations précisent en effet le dispositif de collaboration avec les communes, d'une part, et fixent les objectifs et modalités de la concertation d'autre part.

Ces documents sont consultables en mairie et un registre de concertation est ouvert au public, aux heures d'ouverture habituelles. Ils rappellent la finalité et le contenu du PLUi.

Programme des ateliers et webinaires du CAUE du Doubs

29 avril de 18h30 à 19h30 - **Comment lire les documents d'urbanisme ?**

29 mai de 10h à 11h - **Comment constituer son dossier de permis de construire ?**

25 juin de 14h à 17h à Mouthe - **Comment réhabiliter son patrimoine ?**

UNE QUESTION ? BESOIN D'UN CONSEIL ?

CONTACTEZ-NOUS !

CAUE du Doubs
Fort Griffon – Entrée D
1 chemin de Ronde
25 000 Besançon

03 81 68 37 68 - www.caue25.org - caue25@caue25.org

Conseil de Développement Participatif d'Avanne-Aveney (CDPAA)

Bien que n'en ayant pas l'obligation légale, la municipalité d'Avanne-Aveney a décidé de créer un Conseil de Développement Participatif. Pour faire écho à l'article du bulletin municipal de décembre 2020 (page 16), et très succinctement, le Conseil de Développement Participatif d'Avanne-Aveney (CDPAA) prend sa place en lien avec le conseil municipal d'une part et en lien avec les habitants de la commune d'Avanne-Aveney d'autre part, pour animer le débat public, être à l'écoute des habitants, amorcer ou participer à des actions, des décisions ayant pour point commun l'intérêt collectif à l'échelle communale.

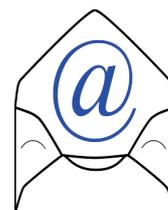
Dans cette optique, et avec l'aide et la participation de la mairie, le CDPAA a mis en place une adresse courriel, qui sera tenue à jour de consultation et de réponses, par les membres du CDPAA. Aussi, pour toute demande, idée, ou sollicitation d'une manière générale, l'adresse courriel du CDPAA est à disposition des habitants d'Avanne-Aveney :

cdpaa@avanne-aveney.com

Le CDPAA tient également à la disposition des habitants certains documents de travail diffusables qui lui ont été confiés, n'hésitez pas à solliciter ses membres à cette même adresse pour les consulter.

Les thématiques suivantes ont été retenues pour être traitées par le CDPAA, et réparties entre ses différents membres :

- *Nouveau cimetière, et salle polyvalente*, traité transversalement par l'ensemble des membres du CDPAA
- *Patrimoine d'Avanne-Aveney*, référent Henri VAUCHY,
- *Mobilité*, référents Florence BELLEC et Philippe BINDER,
- *Urbanisme*, référent Bernard DELOULE,
- *Communication*, référents Thierry GUILLOT et Julien VALLOT,
- *Espaces verts de la commune*, référent René MARTIN,
- *Mobilier urbain*, référent Yves BRASLERET (nouvellement arrivé depuis le dernier bulletin municipal de décembre 2020).



C'est également l'occasion pour le CDPAA d'annoncer que, suite à cette dernière arrivée, son effectif est désormais au complet.

Depuis le dernier article de décembre 2020, plusieurs sujets font l'objet d'échanges constructifs entre le conseil municipal et le CDPAA, et sont rapportés ici :

- Le projet du nouveau cimetière et de la salle polyvalente :

Partant de deux documents de travail, l'un rédigé sous la forme d'une synthèse de réflexion, par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E. 25) pour le cimetière, l'autre sous la forme d'une étude de faisabilité, par un bureau d'études, pour la salle polyvalente et le gymnase, une réunion a eu lieu le jeudi 21 janvier, en présence des membres du conseil municipal et du CDPAA, avec pour objectif d'échanger sur ces sujets. Plutôt que de résumer -trop- synthétiquement l'échange, le CDPAA se tient à disposition des habitants d'Avanne-Aveney pour répondre à leurs questions,

- L'aménagement de la liaison entre la rue du Vignier et l'allée du Vallon, en lien avec le point précédent, a également été traité lors de cette réunion d'échange,
- Les blocs de béton, au bout de la rue du Vignier, font également l'objet de discussions entre le conseil municipal et le CDPAA,
- Un projet de conférence sur le thème de la transition énergétique, qui serait animée par la Fruitière Energie (<https://fruitiere-energies.fr/>), est en préparation. Davantage d'informations seront diffusées lorsque le projet se précisera.

Une question à poser ? Une idée à suggérer ? N'hésitez pas à contacter le CDPAA par courriel !

Elections Départementales et Régionales 2021



En raison de la crise sanitaire, les élections Départementales et Régionales initialement prévues en mars 2021 sont reportées sous réserve de décisions contraires **le 13 et 20 juin 2021**.

Normalement, deux scrutins nécessitent deux bureaux. Il y aura deux urnes distinctes avec des enveloppes de couleurs distinctes, des listes d'émergence distinctes et des tables de décharge distinctes pour chaque scrutin.

Mais afin de faciliter l'organisation des élections pour les électeurs, les aménagements suivants sont prévus par décret du ministre de l'Intérieur :

Une même personne pourra présider le bureau de vote à la fois pour les régionales et pour les départementales, et une même personne pourra faire fonction de secrétaire de bureaux dès lors que ceux-ci se trouvent au même endroit.

Les isolements pourront être mutualisés pour faciliter la logistique.

Concrètement, pour chaque électeur, pas de changement du lieu de vote, celui qui est inscrit sur sa carte d'électeur. Mais il devra sur place suivre la procédure habituelle pour une élection avant de passer à l'autre. Sa carte électorale sera tamponnée à deux reprises par le président du bureau.

Vous avez jusqu'au vendredi 07 mai 2021 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Pour l'inscription en mairie ou sur internet, munissez-vous :

- **Inscription via le site : www.service-public.fr ; Ou de remplir le CERFA n°12669*01 (téléchargeable sur internet), ou disponible en mairie ;**
- **D'un justificatif de domicile ;**
- **De la photocopie d'un titre d'identité.**

Pour les nouveaux inscrits et les jeunes inscrits d'office (18 ans), vous recevrez votre carte d'électeur courant mai 2021.

Vote par procuration en France :

Démarche : il faudra se rendre auprès d'une autorité compétente (gendarmerie, police nationale) et remplir un formulaire papier fourni sur place.

*Ou utiliser le formulaire CERFA n°14952*01 disponible sur internet (le remplir et l'imprimer), avant de le remettre aux autorités compétentes.*

Pour plus de renseignement connecté vous sur le site service-public.fr.

Agence Postale Communale



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

**Votre agence postale est ouverte
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
et le samedi de 10h à 11h45**

Les fermetures à retenir :

**Vendredi 14 et samedi 15 mai 2021
Du 03 juillet au 17 juillet 2021 inclus**

Droit de l'urbanisme : La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Le titulaire du permis de construire ou l'auteur d'une déclaration de travaux a l'obligation de faire une déclaration d'achèvement de travaux par laquelle il s'engage sur la conformité avec le permis ou la déclaration.

Beaucoup de pétitionnaires oublient cette démarche ultime à leurs travaux alors qu'elle est synonyme d'une protection juridique importante : elle fait partir un délai au-delà duquel l'administration ne peut plus les contester.

La DAACT

La DAACT informe la mairie que les constructions, les travaux ou les aménagements sont terminés (art. L 462-1 du code de l'urbanisme). Elle doit être effectuée une fois que les travaux sont achevés. Les textes ne précisent pas de délai mais si elle n'est pas déposée, le pétitionnaire ne pourra pas obtenir de conformité. Par ailleurs, il commet alors une infraction au titre de l'article L 480-4 du code de l'urbanisme.

La DAACT prend la forme d'un formulaire Cerfa n° 13408*05 signé par le bénéficiaire du permis de construire. Elle est adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune, déposée contre décharge en mairie ou encore adressée par courrier électronique.

La déclaration d'achèvement des travaux sert de date de calcul pour les délais de recours. Sauf preuve contraire, la date de l'achèvement des travaux est celle de la DAACT (art. R 600-3, al. 2 du code de l'urbanisme).

Les délais de contestation de la conformité des travaux

A compter de la réception en mairie de la DAACT, l'autorité compétente dispose, pour contester la conformité des travaux à l'autorisation délivrée :

- d'un délai de 3 mois dans le cas général ;
- d'un délai de 5 mois dans les cas où le récolement est obligatoire (art. R 462-7), notamment pour les immeubles inscrits au titre des monuments historiques.

Le récolement a pour objectif de contrôler la conformité des travaux au regard du permis délivré. Ainsi, l'autorité compétente peut contrôler tous les points qui font l'objet de l'autorisation délivrée.

Si le principe est celui d'un contrôle facultatif de la conformité des travaux, il reste néanmoins obligatoire

dans certains cas (monuments historiques, établissements recevant du public, travaux dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques notamment).

Quand les travaux sont terminés mais qu'aucune DAACT n'a été déposée, le maire peut envoyer un courrier demandant le dépôt de la DAACT.

Absence de contestation

Passé le délai de 3 ou 5 mois, l'autorité compétente ne peut plus contester la conformité des travaux. C'est là tout l'intérêt de la DAACT puisqu'en son absence, la contestation ne connaît pas de délai et peut intervenir bien au-delà des 3 mois de la fin estimée des travaux.

En revanche, il est important de souligner que le pétitionnaire reste responsable sur le plan pénal. En effet, tant que le délai propre à l'action pénale n'est pas prescrit (6 ans pour un délit d'urbanisme), le maire, au titre d'autorité de police, pourra toujours constater l'infraction pénale en dressant un procès-verbal.

Contestation de la conformité des travaux

Visites. Le maire d'Avanne-Aveney et son secrétaire général, en tant qu'agent assermenté, peuvent, à tout moment, visiter les constructions en cours. Chaque année, selon l'avancement des dossiers, un calendrier de visites est mis en place et exécuté.

Mise en demeure. Lorsqu'elle estime que les travaux ne sont pas conformes à l'autorisation, l'autorité compétente pour délivrer le permis met en demeure le maître d'ouvrage de régulariser sa situation (art. R 462-9 du code de l'urbanisme). Cette mise en demeure constitue un acte faisant grief susceptible d'une contestation devant le juge administratif.

Procès-verbal. En l'absence de régularisation, et lorsque l'autorité administrative a connaissance d'une infraction, elle est tenue d'en faire dresser procès-verbal (art. L 480-1, al. 3 du code de l'urbanisme).

Cette obligation pèse sur le maire qui se trouve alors en situation de compétence liée (CAA Lyon, 19 novembre 1991, *Agnel*, n° 89LY01433).

A Avanne-Aveney, les demandes de régularisation sont généralement bien suivies et les PV peu nombreux : 1 signalement au procureur de la République en 2016, 2 en 2018 et 1 en 2019.

NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Maison médicale des Graviers

Infirmière libérale: Aurélie ROBIN



Aurélie ROBIN, infirmière libérale vous fait part de son installation comme associée de Annick BOUVARD à la date du 1 er janvier 2021.

Elle remplace Marie-Liesse DARGENT qui part à la retraite après 14 ans d'activité libérale dans notre commune d'Avanne - Aveney.

L'adresse postale et le numéro de téléphone du cabinet restent identiques.

Les soins sont dispensés 7 jours/7 à domicile et au cabinet sur rendez-vous.

Maison médicale des Graviers

29 rue de l'Eglise

25720 AVANNE-AVENEY

Tél : 03 81 52 33 32

Maison médicale des Cerisiers

Dr Baptiste GANTOIS & Dr Juliette BONNET

Le Dr Gaume-Waisse vous fait part de l'installation de 2 médecins collaborateurs, en remplacement du Dr Ménétrier.

Dr Baptiste GANTOIS :



A débuté son activité le 4 mars 2021.

Il consulte au cabinet, le mardi après-midi, le jeudi, le vendredi et le samedi matin.

Il partage son activité avec un salariat de gériatrie aux centre de Soins des Tilleroyes.

Dr Juliette BONNET :



Débuté son activité début avril.

Elle sera présente au cabinet les lundis, mardis matin, mercredis et samedis matin.

Maison médicale des Cerisiers

7 rue des Cerisiers

25720 AVANNE-AVENEY

Tél : 03 81 52 83 88

Pour prendre RDV, merci de vous rapprocher de la plateforme doctolib.fr ou appelez le secrétariat à ses heures d'ouverture : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 11 h et de 15h à 17h.

Les horaires du secrétariat s'élargiront dans les mois à venir.

Le cabinet médical est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h à 19h, et le samedi matin de 8h30 à 12h.

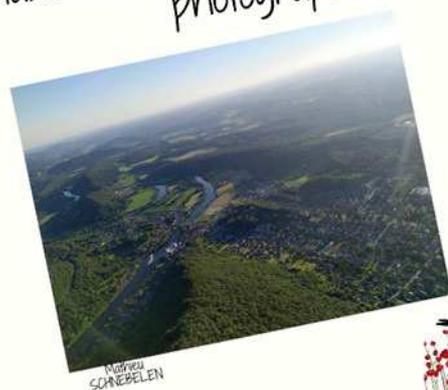
Partage des clichés photographiques de notre commune

Afin d'enrichir notre bibliothèque de photos prises sur la commune d'Avanne-Aveney, nous faisons appel à vos talents de photographe pour nous envoyer les clichés pris lors de vos promenades. Les photos pourront être utilisées avec votre accord dans nos supports de communications. Merci de nous les faire parvenir par courriel en nous indiquant le lieu de la prise de vue à l'adresse suivante : mairie@avanne-aveney.com



Appel spécifique de photographies : Le Lavoir

Dans le cadre d'une réflexion sur la **réhabilitation du lavoir** qui se situe actuellement au bord du Doubs, à côté du moulin d'Avanne, nous recherchons des photos de ce bâtiment. Les photographies qui nous intéressent sont celles qui ont été prises entre les années 1950 et 1980. Vous pouvez déposer vos clichés dans une enveloppe à votre nom et adresse à l'accueil de la mairie pour que nous puissions les scanner et vous les rendre. Nous vous remercions par avance de votre aide.



Le plus beau cliché fera la couverture du prochain bulletin



Envoyez-nous vos plus belles photos de la commune au fil de vos balades

MAIRIE@AVANNE-AVENEY.COM / 03.81.41.11.30



Imprimé par mes-velins - ne jetez pas sur la voie publique

L'équipe municipale remercie toutes les personnes qui ont participé à la collecte de jouets au profit des **Restaurants du Cœur** pendant la période de Noël.



Hommage à Émile DE CONTO dit « Mimile » ou aussi « Milo »

Une figure de la commune d'Avanne-Aveney nous a quittés le 23 octobre 2020. Emile est décédé à l'hôpital Minjoz, à la suite d'une chute dans les escaliers de sa maison, il était âgé de 84 ans. Emile est né le 27 avril 1936 à Damparis, village jurassien situé à proximité de Dole. Il est le fils de Simon DE CONTO, né à Campéa (Italie) et d'Hélène AYMANNIN, originaire d'une ancienne famille d'Aveney.

Au début de la deuxième guerre mondiale, la famille s'installe dans le village maternel à Aveney, village qu'Emile ne quittera plus jusqu'à cette chute. Emile fera sa rentrée à l'école primaire du village. C'est au début de cette période scolaire qu'il prendra le surnom de « Mimile ». Il usera ses fonds de culottes sur les bancs de cette même école d'Aveney, jusqu'à l'obtention de son certificat d'études primaires. Dans cette même période scolaire, la famille DE CONTO s'agrandit, Mimile aura la joie d'accueillir deux frères, Jacques né en 1946, puis Denis né en 1951.

En octobre 1952, Mimile débute sa vie active comme apprenti mécanicien outilleur « chez Stemmer », entreprise située à Avanne. En septembre 1956, âgé de 20 ans, il doit accomplir son service militaire et part au 21^{ème} régiment d'infanterie coloniale à Constance, puis au 110^{ème} régiment d'infanterie de marine pour embarquer à Marseille en direction d'Aflou (Algérie).

Libéré de ses obligations militaires en décembre 1958, Mimile revient dans le foyer parental à Aveney. Il trouve un emploi comme ouvrier de nuit à la Rhodiacéta à Besançon où il travaillera jusqu'en 1967. Durant cette période, avec l'aide de son père, il construira sa maison, rue des Vergers à Aveney.

En 1966, il épouse Geneviève TROUTTET du village de Reugney. Le couple s'installe tout naturellement rue des Vergers. De ce foyer naîtront trois enfants, Philippe en 1967, Régis en 1971 et Lydie en 1975.

C'est grâce à de nombreux stages en mécanique de précision qu'il progressera professionnellement dans plusieurs entreprises locales : la Sifop, Jone-Orti en tant que tourneur exceptionnel par la qualité, la rapidité et la précision d'exécution de petites pièces cylindriques. Puis en 1980 Mimile intègrera la toute nouvelle multinationale qui vient s'installer à Besançon Planoise, la société DuPont de Nemours puis Berg Electronics. Du fait de ses compétences, de son savoir-faire et de sa dextérité, Il sera embauché comme tourneur, puis comme rectifieur en coordonnées cylindriques 3 axes car il aimait chatouiller le micron. Dès son arrivée, l'américain Jerry VIOLETTE, PDG de la société, le baptisera Milo, sobriquet utilisé par ses collègues de travail jusqu'à son départ à la retraite en 1994. Milo fera partie du "Noyau " pour construire dans la durée cette entreprise.



Mimile était quelqu'un de très serviable et comme les boys scout "toujours prêt" à rendre service et à trouver des solutions de dépannage et de réparation grâce à ses qualités de grand bricoleur.

Ses loisirs : le jardinage, la chasse, la cueillette de champignons avec ses amis, la randonnée, les bonnes tables et les bons moments entourés de sa famille, de ses 6 petits-enfants qu'il affectionnait et de ses amis.



Mimile, en pleine action de maintenance de l'horloge de l'église Saint Vincent d'Avanne-Aveney

Mimile avait à son actif de nombreuses activités communales :

- Conseiller municipal d'avril 1968 à mars 1971,
- Trésorier de la section de judo à la création du club,
- Président de chasse de la section Aveney, puis trésorier,
- Organisateur pour l'implantation des stands des associations lors des fêtes annuelles du Renouveau sur la commune d'Avanne-Aveney et responsable du stand de tir,
- Porte-drapeaux pour la mémoire de nos aînés,
- Trésorier, secrétaire et organisateur des voyages pour la section Avanne-Aveney/Rancenay des Anciens Combattants,
- Trésorier, armurier et membre actif au musée Lucien Roy de Beure,
- Responsable, pendant plus de vingt ans, de l'entretien et de la maintenance pour le bon fonctionnement de l'horloge de l'église du village d'Avanne-Aveney,
- La remise en état de l'horloge de la Chapelle Mijoux.

Mimile laisse, à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un homme généreux, bienveillant et attachant. Certains diront qu'Aveney a perdu un peu de son âme avec son départ...

Adieu Emile, Mimile, Milo.

Collecte des Textiles

En six ans, le tonnage annuel des textiles usagés collectés dans le Grand Besançon Métropole a augmenté de 1000 tonnes. En effet, en 2013, 543 tonnes de textiles, linges de maison, chaussures et petite maroquinerie étaient déposés dans les bornes textiles, une moyenne de 3 kg par habitant. En 2019, c'est près de 1450 tonnes de TLC qui sont collectés, ce qui représente environ 7 kg de textiles usagés par habitant. Le nombre de points de collecte mis à disposition des usagers a été renforcé (65 bornes en 2013, 155 aujourd'hui), cependant des vêtements usagés finissent à la poubelle, les performances de tri peuvent encore progresser !

Que peut-on donner ?

Les habits qui dorment dans les placards, les linges de maison (draps, linges, serviettes, torchons, rideaux...), les chaussures attachées par paires, les sacs, (ceintures et portefeuilles), peuvent être déposés propres et secs dans un sac fermé. Tous les vêtements, linges et chaussures se recyclent, même usés, abimés ou déchirés, ils seront valorisés !

- 38 % seulement des textiles sont collectés et recyclés en France;
- 58 % des textiles sont réutilisés en l'état;
- 42 % sont destinés au recyclage et à la valorisation énergétique.

Où donner ?

155 bornes textiles blanches sont accessibles sur le territoire du Grand Besançon Métropole pour recevoir vos vêtements usagés. Vous pouvez les apporter dans une des 16 déchetteries du SYBERT. Le conteneur le plus proche est situé rue de l'Église, derrière le cimetière.

Pour la Commune d'Avanne-Aveney les bornes sont placées:

- Rue de l'Église à proximité du cimetière.
- Rue des Noisetiers (Courbe Roye).

Michel VAUTROT

« Dans le sport, l'humain doit l'emporter sur l'argent »

Michel VAUTROT a été classé deux fois meilleur arbitre du monde, en 1988 et 1989, titre attribué par l'IFFHS (International Federation of Football History & Statistics). Il est le seul arbitre français à avoir atteint ce niveau. Mais M. VAUTROT a la légende modeste et relativise ces récompenses décernées par un aréopage de journalistes sportifs. Il en va autrement du titre de chevalier de la Légion d'honneur, accordée par le président Chirac et agrafée par le président Sarkozy en 2009, qui fut pour lui une véritable fierté. Sans oublier les équipements et espaces publics baptisés à son nom et pas seulement en Franche-Comté, qui le rapprochent du monde sportif amateur. Généreux et loquace, il sait rendre aux gens la monnaie de leur admiration pour ce grand monsieur du football mondial, en prenant le temps d'échanger, de répondre, de donner des anecdotes que sa mémoire indéfectible est capable de restituer en nombre. Nous l'avons rencontré le 12 mars dernier, dans sa caverne de souvenirs à Besançon.

Le maire d'Avanne-Aveney avait eu l'honneur de vous accueillir en septembre 2019 pour l'inauguration du nouveau stade en herbe. Pourquoi est-ce important pour vous de répondre à ce type d'invitation ?

Mais l'honneur était surtout pour moi d'avoir été invité car cela fait chaud au cœur de ne pas être oublié lors de manifestations liées au sport alors que je suis devenu un **has been** par la force de l'âge. Tous les moments privilégiés de revoir des amis et de découvrir les nouvelles forces vives qui font vivre un club méritant sont appréciés à leur juste valeur. Et, cerise sur le gâteau, j'ai pu me replonger dans les racines de l'association par le biais d'une remarquable exposition rappelant les structures qui évoluèrent au fil des ans et le rôle joué par les anciens dont j'ai reconnu beaucoup de visages de ma jeunesse. Pour tout dire, j'ai beaucoup de connaissances qui vivent dans votre écrin de verdure et j'ai eu des liens de grande amitié avec Serge CHOLET et sa famille qui était mon « mentor » en jardinage. Enfin, il fut un temps où chaque été nous venions nous entraîner avec les arbitres bisontins (en bénéficiant des vestiaires) grâce à Alain MILLET arbitre réputé du club qui nous faisait transpirer sur les hauteurs de la forêt communale. Les différentes municipalités qui se sont succédées doivent être complimentées pour avoir compris que le sport jouait un rôle social important en mettant à disposition des pratiquants de magnifiques installations qui subsistent de temps à autre les humeurs de notre rivière emblématique.

Est-ce que regarder le sport en général et le football en particulier vous fait toujours autant vibrer ?

La tentation des anciens est souvent de dire que c'était mieux de « notre temps », mais je m'y refuse. C'est tout simplement devenu très différent. La société a (énormément) changé et les mentalités aussi, si bien que faire vivre un club est de plus en plus difficile. Autrefois il y avait principalement le football mais d'autres pratiques sportives ont émergé. Les contraintes administratives et les responsabilités juridiques sont de plus en plus lourdes à supporter pour les bénévoles et les jeunes ne sont plus aussi attachés à leurs couleurs que par le passé. Il faut féliciter leurs parents qui s'investissent même s'il y en a encore trop qui prennent les clubs pour des garderies... Je n'ose même pas parler des conséquences de la pandémie dans toutes les associations privées de vie depuis plus d'un an car personne n'a encore idée de ce qu'il en ressortira au niveau humain.



Michel VAUTROT et Danièle BRIOT, adjointe au maire.

Comme beaucoup je suis très attaché, bien sûr, aux grands événements sportifs par le biais de la télévision qui magnifie les exploits de « nos » athlètes, coureurs ou joueurs. Par contre je dois reconnaître que le football - celui que j'ai fréquenté pendant des décennies me fait beaucoup moins vibrer car j'ai la nostalgie d'une époque révolue où l'humain l'emportait sur l'argent. Il y a quelque part une indécence sur le montant astronomique de certains transferts ou salaires quand on compare avec ceux des chercheurs ou du monde médical (entre autres) qui font avancer la science et donc l'humanité mais qui doivent faire appel aux dons pour obtenir du matériel performant. Dans tous les sports c'est important d'avoir des « modèles » qui font rêver les gens et surtout les jeunes. Encore faudrait-il qu'ils ne donnent pas le mauvais exemple en contestant

verbalement et gestuellement les arbitres ou en institutionnalisant les tricheries comme les simulations qui sont la plaie de notre sport le plus populaire. Et pour tout vous dire je pense que la vidéo dans l'arbitrage, qui a certes des effets positifs, a déshumanisé le jeu et les émotions spontanées tout en déresponsabilisant le trio arbitral.

Une photo, devenue historique, vous fait apparaître aux côtés de Diego Maradona. Avez-vous une anecdote à son propos ? Quels sont vos plus beaux souvenirs d'arbitre international ?

La mort précoce de cette idole planétaire n'était malheureusement pas une fatalité tellement il a brûlé la ficelle par les deux bouts. Quel gâchis ! Mais après tout il était maître de sa vie et donc de sa mort. Mais cela n'enlève rien au génie qu'il était balle au pied.

C'était l'homme de tous les paradoxes puisqu'il a triché honteusement en marquant de la main un but important en coupe du monde et qu'à cet instant il a été élevé au rang de... Dieu (!) alors qu'il a donné le plus vilain exemple qui soit à la jeunesse. J'ai eu le grand honneur d'arbitrer le jubilé de Michel PLATINI où les maillots affichaient le slogan « pas de drogue » et quand on connaissait son addiction... J'ai dirigé plusieurs de ses matches importants avec l'équipe d'Argentine ou le club de Naples et je dois dire qu'il ne jouait pas sur son statut de star pour mettre la pression sur l'arbitre. J'ai en mémoire le match Naples/Bayern de Munich où il a été remplacé en seconde mi-temps. Il avait franchi la ligne de touche lorsqu'il est revenu sur le terrain en ma direction à ma grande interrogation. Il venait tout simplement me remercier en me serrant la main...

Que pensez-vous de la dévalorisation des droits TV de la Ligue 1 en France ? Reflète-t-elle la réalité de l'élite du foot français ?

Bien sûr que non et nos dirigeants ont été bien naïfs de croire que MEDIAPRO serait en mesure de tenir son engagement tout simplement financièrement insoutenable car irréaliste. Ils avaient sabré le champagne un peu trop vite et le breuvage est aujourd'hui bien amer d'autant que les répercussions économiques liées à l'absence de spectateurs est un fardeau qui était, lui, imprévisible. Quand on constate le parcours européen catastrophique de nos clubs cette saison (un seul est encore en lice vers le sprint final de la Ligue des Champions et aucun n'a survécu en Europa League !), il est difficile de valoriser, à des montants vertigineux, les droits TV.

Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité aura lieu :

du 07/06/2021 au 03/07/2021.

L'enquête aura lieu auprès d'un échantillon de logements tirés au sort sur l'ensemble de la commune.

Ces ménages seront interrogés **par Madame MASSON S., enquêtrice de l'Insee**. Cette personne sera munie de sa carte officielle.

Ils seront prévenus individuellement par courrier et informés du nom de l'enquêteur.



Cartes avantages jeunes

Pour obtenir une carte, les personnes intéressées pourront s'inscrire en mairie

Jusqu'au vendredi 06 août 2021



Tous les jeunes de moins de 30 ans qui en ont fait la demande, à la suite d'une inscription en mairie, sont priés de venir retirer leur carte à partir de début septembre 2021.

L'information sera diffusée sur les différents supports de communication de la commune.

Recensement Citoyen



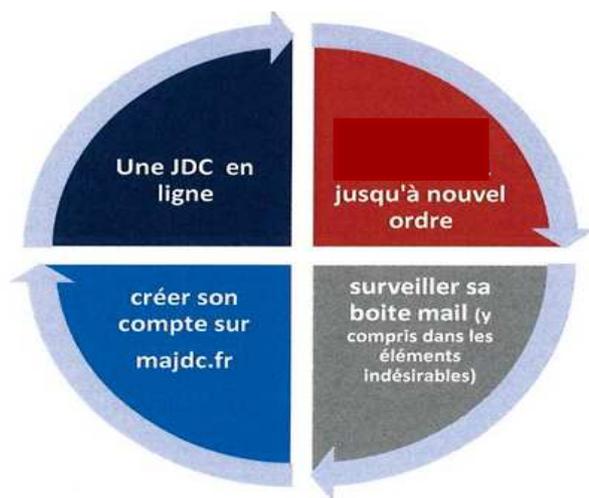
*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Renseignez vos n° tél et adresse mail, ils vont servir plus tard.
3 mois après votre recensement	Créez votre compte sur www.majdc.fr , avec la même adresse mail communiquée lors du recensement afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

QUELLES MODALITÉS SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE?



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- Pour recevoir la date de la convocation dématérialisée et effectuer votre JDP en ligne.
- Pour imprimer votre certificat de participation et y avoir toujours accès.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limitier au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

AVANNE ET SES ENVIRONS

Ce dessin appartient à la « Bibliothèque municipale de Besançon, Ge.c.Besançon.1.1 ». Merci à Madame A.Barthelet de nous en avoir confié une copie de qualité. La partie reproduite ici nous donne, probablement, la plus ancienne image d'Avanne.

A l'origine de ce plan, il y a la volonté de l'autorité bisontine de représenter le territoire de la cité impériale en précisant certaines limites avec les seigneuries voisines relevant, elles, du Comté de Bourgogne. Les spécialistes le datent de la seconde partie du XVI^e siècle.

Ce dessin aquarellé comprend aussi des noms de lieux et des commentaires le plus souvent en lien avec l'objectif ci-dessus. L'écriture n'est pas toujours très lisible et sa transcription en écriture actuelle demande une formation en paléographie¹. L'aide de Mme Dominique Delfrate et la relecture de M.Paul Delsalle² ont permis de transcrire l'ensemble de ces repères en dessous du document. Cela permet de découvrir le vocabulaire de l'époque et les aléas de l'orthographe.

Avanne est représenté par son château assez bien localisé à la base de la montagne de Planoise, par son église au toit pointu et par quelques maisons. Ce n'est pas une image fidèle des bâtiments, le château étant dit, dans le dénombrement de 1584, « *de long temps en ruyne* ». La seigneurie d'Avanne a été reprise en fief en 1548 par Jean d'Aumont, maréchal de France³. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle la mainmorte⁴ pèsera encore sur les personnes et sur les biens. Les limites de la seigneurie avec Besançon sont une véritable frontière d'état. Point ou peu de bornes pour la localiser, mais de rares tranchées et des arbres.



Aveney n'apparaît pas sur le dessin, puisqu'il ne confine pas à Besançon. Mais, avec Beure, Fontain, Larnod, il fait partie de la seigneurie d'Arguel dont le château impressionnant domine la vallée du Doubs. Un siècle plus tard, en 1668, Louis XIV, qui veut conquérir la Franche-Comté et Besançon, écrira à Louvois « Il faut s'en emparer absolument comme d'un point propre à protéger l'établissement d'un pont de bateaux sur le Doubs, au bas de la plaine de Beure ». Les habitants de la seigneurie et donc d'Aveney seront affranchis en 1582 quand Philippe II d'Espagne confisquera les biens du Prince Guillaume d'Orange dont ils relevaient.

Le paysage entre Avanne et Besançon réunit beaucoup de repères écrits autour des collines et de la vallée du Doubs. Il était donc important de le représenter. Le vignoble a colonisé les pentes et même le plateau de Planoise-Saint Ferjeux (Saint Feriol sur le plan). Vergers, prés et labours, parfois limités par des haies, se partagent l'espace tandis que la forêt est rejetée au plus loin. La route d'Avanne pénètre dans la cité impériale par la Porte d'Arènes comme celle qui vient de Dole, capitale du comté de Bourgogne.

Sources : Henry Vauchy

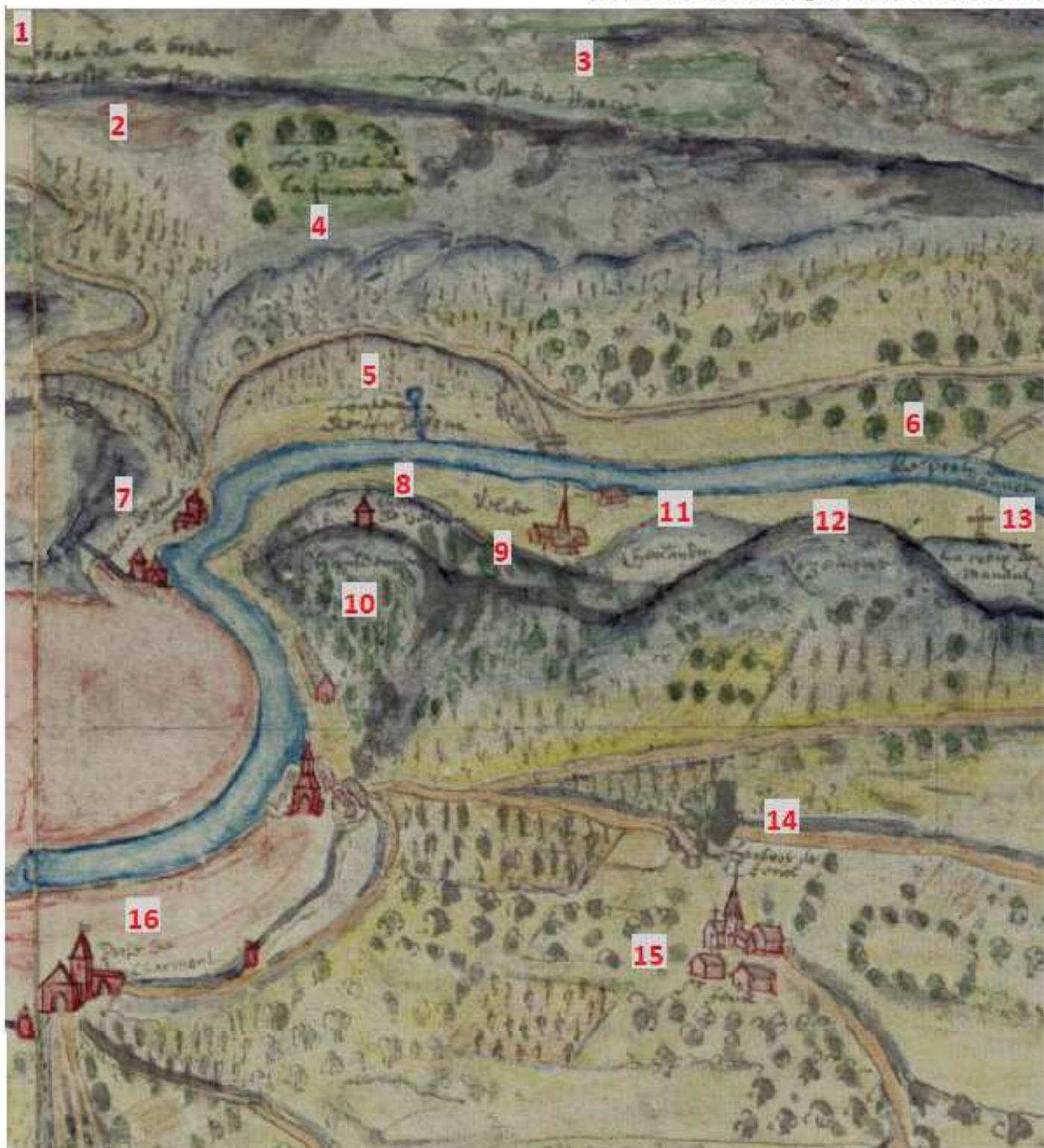
¹ On peut s'initier à cette science sur internet, notamment sur le site des archives de la Haute-Saône.

² Maître de Conférence et animateur du groupe de recherches historiques « Franche-Bourgogne ».

³ Certaines références historiques sont tirées du « Dictionnaire des communes du Doubs ».

⁴ Tout sujet mainmortable ne peut transmettre librement ses biens si ce n'est au profit des parents vivant en communauté avec lui. Son seigneur peut l'affranchir et le libérer ainsi de cette servitude.

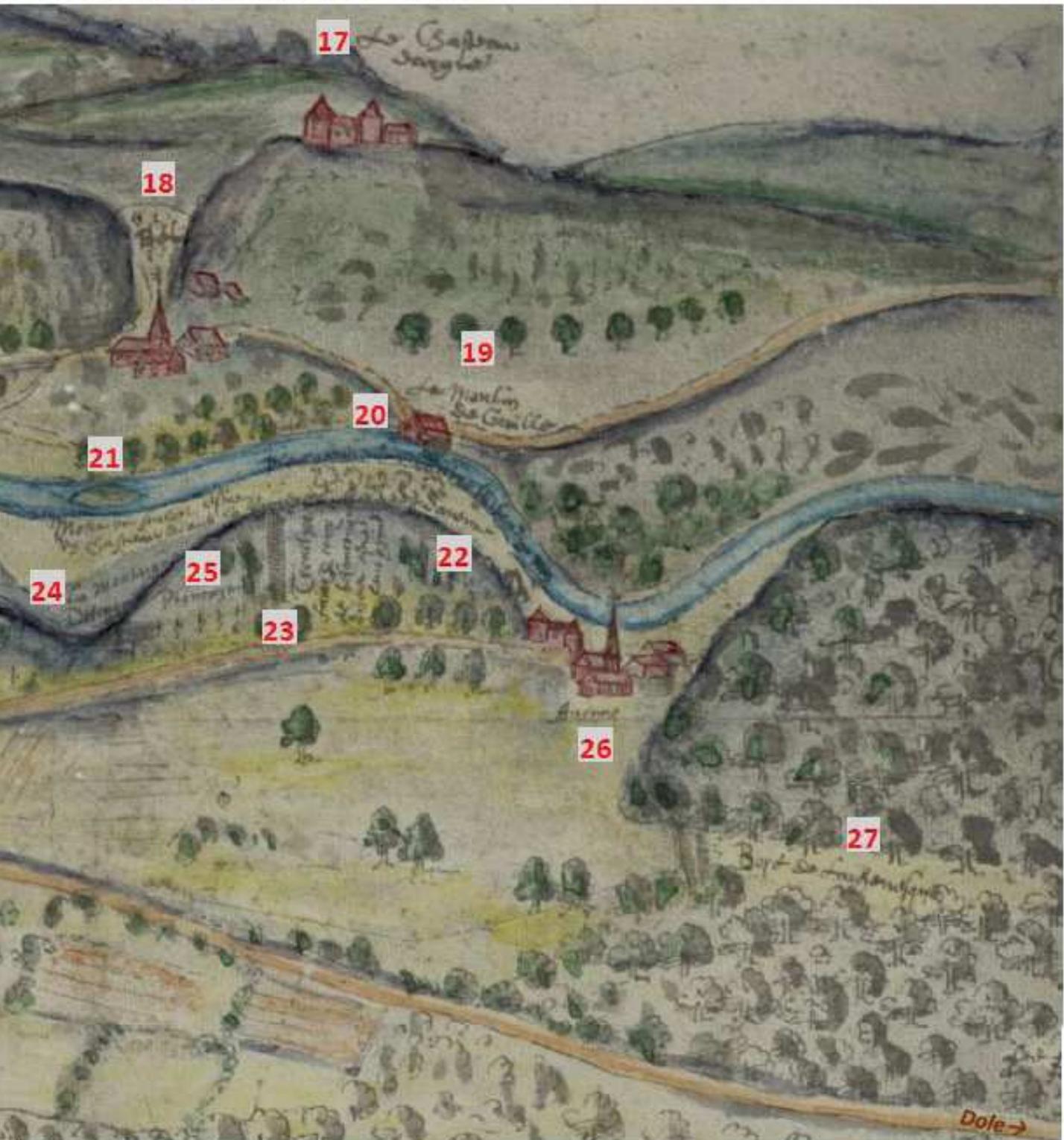
Plan de Besançon et de ses en



- 1 - L'arbrot de la borde.
- 2 - La coste de Mercureaux.
- 3 - La Coste de Morre.
- 4 - Le Prel de la Jurande.
- 5 - Fontaine de Richebour.
- 6 - le port de douvot
- 7 - Porte Notre Dame.
- 8 - la chaux (*la forêt*) de velotte.
- 9 - Velotte.

- 10 - Chaudenne.
- 11 - Chenaudin.
- 12 - Rozemont.
- 13 - la croix de manants.
- 14 - L'arbrot de St Feriol.
- 15 - St Feriol.
- 16 - Porte de Charmont.
- 17 - Chasteau darguel.
- 18 - Beure.

environs vers la fin du XVI^e siècle.



19 - Le Moulin de Gouille.

Bibliothèque municipale de Besançon, Ge.c.Besançon.1.1

20 - Place contentieuse contre Thibaud de Pin.

21 - Motte ou souloit estre (où il y avoit autrefois) un chasteau deans la rivière.

22 - Larbrot Davenne (l'Arbrot d'Avenne).

23 - Tranchee faite par ceux de besancon quilis disent estre leur confins.

24 - La montagne Deso.. ? (*illisible*).

25 - Pleneuze (Planoise).

26 - Avenue.

27 - Boys de Larchevesque (Bois de L'Archevêque).

SOLIDARITÉ FEMMES



Solidarités femmes propose un accueil et un accompagnement spécifique aux femmes victimes de violences, avec leurs enfants, les informe sur leurs droits et les alternatives à la violence.

L'Association Solidarité Femmes, **15 rue des roses à Besançon**, vous accueille sur rendez-vous

du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Nous contacter au **03 81 81 03 90**

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h (sauf les mardis et jeudis matin).

Après la crise sanitaire notre Accueil de Jour sans rendez-vous fonctionnera à nouveau

les lundis, mercredis et vendredis 9h30 à 17h.

HOME JACKING – CAR JACKING

Le car-jacking :

Il s'agit d'un vol de véhicule commis dans un lieu public ou privé, alors que l'utilisateur est au volant. Les auteurs de ces actes sont très déterminés et n'hésitent pas à faire usage de violences et de menaces.

Le home-jacking :

C'est le fait de dérober un véhicule après avoir récupéré les clés de ce dernier dans une habitation, en commettant ou non une effraction et le plus souvent pendant le sommeil des occupants.



Qui est concerné ?

Ce type de vol ne concerne pas uniquement les véhicules très haut de gamme. Sont également visés les voitures puissantes, neuves mais aussi les automobiles plus communes utilisées dans ce cas par le délinquant pour fuir.

Comment se protéger ?

Le bon sens et la prudence seront vos atouts majeurs face à ce type de délinquance. Votre vigilance et vos comportements seront différents que vous soyez chez vous ou sur la voie publique...

PREVENTION CAMBRIOLAGE

Les bonnes habitudes en cas d'absence



- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.
- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.
- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.
- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.
- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.
- Dans le cadre de l'opération «tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Testez le niveau de protection de votre habitation



CANICULE

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Éviter les efforts physiques

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Manger en quantité suffisante

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule - www.meteo.fr



Agence régionale de santé (ARS)
 Le Diapason - 2, Place des Savoirs
 CS 73535 - 21035 Dijon cedex
0 808 807 107 (numéro non surtaxé)

Carnaval à l'école



On a fait un défilé dans la cour. On s'est déguisé et on a fait une photo. (Airon- Cloé- Romy- Joël)
 On a défilé avec toutes les classes et on a fait des photos de notre classe. (Zoé F- Louise- Liana - Stan)
 A l'école on a joué. On a fait un défilé. (Yosra - Zoé B – Lauryn - Sasha)
 On a défilé devant toutes les classes avec de la musique. (Robin - Maléna - Enzo- Adam)
 On se déguise et on défile. (Lya et Hugo)
 On a défilé devant toutes les classes et la maîtresse des cm1 nous a pris en photo. (Jade- Antoine- Ethan- Lison).

La classe de CE1

Sortie ski de fond

Les classes de CM1 et CM2 de l'école du Pont Bleu sont parties trois journées au ski de fond les 14, 21 et 25 janvier à Longevilles-Mont-d'Or.

Un bus est venu nous chercher à l'école. Pendant le trajet qui a duré environ une heure trente, nous avons pu admirer les paysages typiques du Haut-Doubs.

Arrivés au centre « Espace Mont d'Or », nous avons récupéré notre équipement (chaussures, skis et bâtons). Puis nous sommes allés manger notre pique-nique éco-citoyen dans une salle. Eco-citoyen ça veut dire avec le moins de déchets possible pour protéger la planète et manger sainement !

L'après-midi, nous avons appris à faire du ski de fond, à monter des pentes avec la posture du canard ou de l'escalier, à descendre les pistes en chasse-neige et à nous relever en cas de chutes, ce qui n'était pas facile !

Après l'activité ski, nous nous sommes changés avant de déguster notre goûter.

Enfin, nous avons pris le bus pour retourner à l'école vers 17 heures.

Ces journées étaient vraiment amusantes et palpitantes !!!

Dans le cadre du dispositif « ski de plaine », le conseil départemental a financé les moniteurs de ski nordique et a participé en partie au transport.

Lorine, Albane, Esma, Donatello, Clément et Téo CM2

Sorties au musée

Nous, la classe de CM1 de Mme Lazaro et deux parents accompagnateurs, sommes partis en bus au musée des Beaux-Arts de Besançon. Les sorties se sont déroulées le 30 Novembre 2020 ainsi que le 7 Janvier 2021. Nous avons eu un atelier et une visite à chaque sortie. Les visites étaient consacrées à la Préhistoire et aux portraits. Ces visites ont eu lieu en période de covid, donc nous avons le musée pour nous tout seul!

Lors de la première visite, sur le thème de la Préhistoire nous avons découvert des objets préhistoriques trouvés dans le département du Doubs, comme une dent de mammouth des restes de poterie, des bijoux, des pierre taillées et polies...



En atelier, nous avons fait des modelages de pots en colombins (boudins) à la manière des potiers préhistoriques.



Lors de la deuxième visite sur les portraits, tout s'est passé avec la même organisation (un groupe en atelier et un autre en visite) et dans le respect des gestes barrières. Nous avons découvert des tableaux en « pieds », en « tête », de « profil », de dos, de face et des sculptures en pierres, en plâtre, en terre... la plupart des portraits proviennent de dons effectués par des personnes riches de la région.



En atelier, nous avons modelé des têtes. Pour commencer, nous avons eu une grosse boule d'argile.

Nous avons eu des outils pour nous aider. Nous avons formé les têtes en lissant les côtés. Une fois la forme de la tête terminée, nous avons fait la bouche et les yeux, le menton...

L'accueil de loisirs vacances de février



Cette année 23 enfants ont été accueillis par l'équipe d'animation du 8 au 12 février 2021. Une semaine sur la thématique du carnaval, avec des activités manuelles, sportives, et culturelles adaptées au public 3/12 ans.

Les enfants ont pu réaliser des masques de Carnaval, s'initier à la baby gym, et la lutte.



Une animatrice de l'association AMUSO a proposé de l'éveil musical tous les matins pour les moins de 6 ans.

Un intervenant de l'association Atelier Capoeira Maître Coxinha, a pu initier les enfants de plus de 6 ans à la capoeira. Cet art martial Afro-Brésilien proposé tous les jours de la semaine a fait forte sensation !



Le jeudi 11 février, les animateurs Isabelle et Edo ont véhiculé douze enfants jusqu'à Arc-sous-Cicon. Pour ce déplacement deux minibus ont été loués. Lors de cette sortie les enfants ont pu s'adonner aux joies de la glisse en pratiquant la luge et la luge pelle à neige pour les plus petits. Pour clore cette journée, les plus espiègles ont déclenché une bataille de boules de neiges qui a ravi petits et grands.



L'équipe d'animation de la commune vous remercie pour la confiance que vous lui accordez, et vous donne rendez-vous le lundi 12 avril pour l'accueil de loisirs des vacances de Pâques !

Sortie Chapelle des Bois



Un séjour d'hiver de 6 jours avec hébergement à Bellevaux (Haute-Savoie 74) était initialement prévu la 1ère semaine des vacances de février.

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de le réaliser..



Pour remplacer ce séjour, nous avons proposé aux familles deux sorties neige à Chapelle-des-Bois (Doubs 25) à la journée sans hébergement :

- Mardi 16 février : Ski de fond
- Jeudi 18 février : Randonnée en raquettes.

11 ados de la salle des jeunes étaient présents lors de ces deux sorties.



A VENIR : Séjour d'été à BELLECIN du 02/08/2021 au 07/08/2021

Ateliers Bibliothèque

Malgré la crise sanitaire, la bibliothèque a continué ses activités dans le respect des gestes barrières et en suivant les protocoles.

- Pour Noël, un bel atelier a eu lieu dans lequel douze enfants répartis en deux groupes sont venus réaliser des cartes de vœux et des boules de Noël.
- Pendant l'atelier du mois de janvier sur le thème de l'hiver, d'agréables petits bonhommes de neige ont pris forme.
- En février, le thème des P'tites Histoires était Carnaval et la Chandeleur en partenariat avec le relais et la micro-crèche. Ce fût une belle matinée.
- Un après-midi jeux a eu lieu auquel ont participé des parents et leurs enfants.
- Pour le mois de mars, la bibliothèque a proposé un atelier adulte / ados autour de la poésie de papier et un atelier et une heure de conte spécial Pâques.



Dès 6 ans



3- 5 ans



Ateliers
bibliothèque

Matinée participative de nettoyage des berges du Doubs Samedi 15 mai 2021

Rendez-vous entre 8h45 et 9h au niveau du kiosque proche du parking du stade. Le nécessaire pour ce nettoyage sera fourni par la mairie. Nous vous attendons nombreux...



Manifestations printanières en fonction du contexte sanitaire :

Les oiseaux de la forêt

Sittelle, pics en tout genre, grimpereau, roitelet... La forêt abrite de nombreuses espèces d'oiseaux. Souvent cachés derrière le feuillage, leurs chants trahissent leur présence, pour le plaisir de nos oreilles. Accompagné d'un spécialiste, une balade vous apprendra à les identifier et à prendre plaisir de les écouter. Nous serons également à l'affût des différentes traces et indices de présence laissés derrière eux.



Pour petits et grands - Durée : 2h30

Prévoir des jumelles (prêt possible pour ceux qui n'en ont pas) et des vêtements adaptés à la météo.

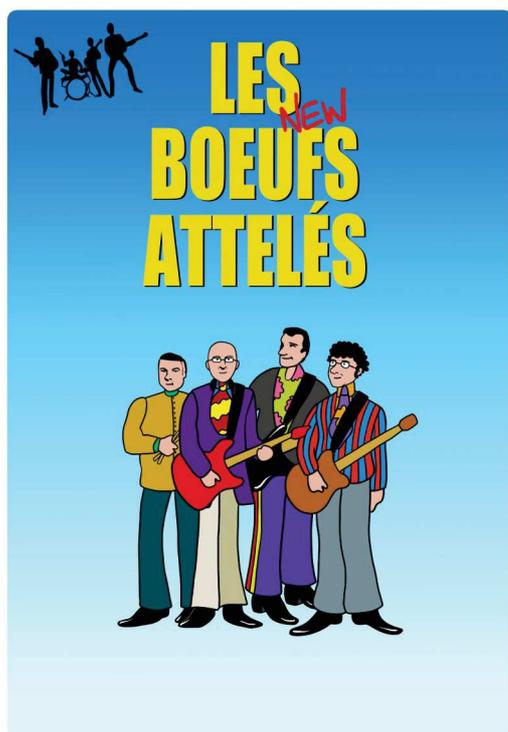
Nombre de places limités à 20 personnes ; inscription obligatoire, ceccau@free.fr

Présentation

L'eau en milieu karstique animé par Mr Froger et son équipe EPTB Saône/Loue de 18h30 à 20h00 en salle du conseil suivi d'un temps d'échanges.

Ouverte à tous - Date à définir - Nombre de places limitée.

Fête de la musique : les « Boeufs Attelés » au programme



Ce groupe créé en 1981, par Marc accompagné de trois copains passionnés par Les Beatles, Les « Boeufs Attelés » a donné de nombreux concerts dans la région, sur Paris ainsi qu'en Belgique. Remarqués lors de concerts parisiens au Rock Palace et au Midnight, puis à Lyon au Paladium, ils se lancent sur un nouveau projet monté avec le Philharmonique de Besançon dirigé par deux chefs d'orchestres M. Costarini (directeur du conservatoire de Besançon) et M. Labe. Cinq concerts ont été produits avec cet ensemble philharmonique, au théâtre Edwige-Feuillère à Vesoul, au théâtre municipal de Besançon, au théâtre de l'espace à Planoise, au théâtre de Lons-le-Saunier, et en Alsace.

Le succès de leurs tours de chants montre que la « Beatlemania » n'est pas épuisée. Elle touche encore trois générations : venez le montrer le samedi 19 juin pour un retour, on l'espère, de la fête de la musique avec les Boeufs Attelés.

Cette organisation se réalise à vue avec la condition que l'autorité préfectorale en accepte le principe. Il est fort probable que des contraintes liées aux mesures barrières, à la réservation des places et aux conditions du concert lui-même (station assise, jauge réduite, filtrage strict) s'appliqueront.

Concert du Mardi des Rives le 20 juillet

Tout comme la fête de la musique, le Mardi des Rives se prépare à vue, sans connaître les éventuelles contraintes sanitaires, tant qu'aucun ordre contraire n'est décrété.

Ainsi, le concert du Mardi des Rives est prévu le 20 juillet à 20h. S'il a lieu, ce sera en mode restreint : avec réservation obligatoire en ligne, filtrage à l'entrée du site, avec des spectateurs assis et par groupes limités en nombre. Les mouvements à la buvette devront respecter les mesures barrières (distanciation physique, port du masque obligatoire) et seront seuls à motiver la station debout. Tel est le prix pour ramener un peu de vie culturelle et collective au sein de la commune.



La programmation n'est pas encore déterminée. Mais gageons que le Grand Besançon, une nouvelle fois, saura choisir la perle qui fera de cette soirée un temps fort de l'année.

Pour cette réservation, surveillez donc l'actualité de la mairie sur l'appli Centocity, sur Facebook, ou sur le site www.avanne-aveney.com.

Trail des Forts ce sera les 28 et 29 août !



Malgré le soutien du Trail des Forts au "Collectif Événementiel Sportif Outdoor" (CESO) et sa candidature pour être un des événements tests pilotes les 8 et 9 mai avec un protocole sanitaire assez poussé, le délai de réponse des autorités est trop long pour un maintien incertain en mai. Le plan B d'une organisation en août est donc mis en œuvre.

Cette date n'est pas idéale pour les trailers qui peuvent se placer sur l'Ultra Trail du Mont Blanc (UTMB) ce même week-end, mais elle a le mérite d'exister dans un calendrier très contraint.

Il faut se souvenir que le Trail des Forts a rassemblé 5500 personnes les 10 et 11 octobre 2020, un des très rares événements sportifs de cette dimension à échapper à une annulation l'année dernière, à l'approche du deuxième confinement. Le sérieux de l'organisation, le respect des sportifs pour les contraintes imposées, la capacité à encaisser un risque financier ont contribué à donner des gages de réussite et de sécurité sanitaire.

Le préfet du Doubs avait félicité l'organisation pour sa maîtrise des prescriptions draconiennes. Espérons que ce bilan servira l'édition 2021.

Course de vélo

classie
GRAND BESANÇON
DOUBS

16 AVRIL
2021

BESANÇON - MARCHAUX
PROFESSIONNELS 195KM
FEMININES 92KM

EN DIRECT SUR
la chaîne
L'EQUIPE
DIFFUSEUR OFFICIEL

www.classicgrandbesancondoubs.com
Classic Grand Besançon Doubs

UNE ORGANISATION
JURA
CYCLISME

Pour sa protection, on respecte les gestes barrières.



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs

Le Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs vous propose gratuitement des temps d'éveil pour les tout-petits de 0 à 6 ans. Assistants maternels, parents ou encore gardes à domicile, n'hésitez pas à venir faire découvrir aux enfants que vous accueillez ou à vos enfants ces animations !

Nous vous accueillons dans un espace neutre, convivial et bienveillant. Un programme riche vous est proposé tout au long de l'année avec la venue de divers intervenants : éveil corporel, éveil musical, jeux libres, contes et comptines, peinture, médiation animale...

Nous vous donnons rendez-vous le 2ème mardi de chaque mois, à la mairie d'Avanne-Aveney (salle du conseil), entre 9h et 11h (entrée libre et gratuite).

Prochaine date à découvrir :

Mardi 11 mai : jeux libres pour commencer... et on continue avec un atelier de découverte sensorielle avec Jade de « Ecartis d'Arts » !

Afin de vous accueillir en toute sécurité, le Relais a mis en place quelques règles de bases : port du masque obligatoire pour les adultes, se déchausser systématiquement, se laver les mains à l'arrivée... En raison de la situation sanitaire actuelle, il est possible que le planning et/ou l'organisation des ateliers soient modifiées. Merci pour votre compréhension.

Bon à savoir : Habitants de la commune d'Avanne-Aveney, vous pouvez participer à toutes nos actions, gratuitement, sur les diverses communes de notre secteur. N'hésitez pas à nous contacter, à consulter notre site internet ou notre nouvelle page Facebook pour en savoir plus !

Besoin d'un accompagnement ?

Pour toutes questions administratives concernant l'embauche d'un assistant maternel ou d'un garde à domicile, des renseignements sur le métier d'assistant maternel ou encore un soutien professionnel ou parental, nous sommes là pour vous accompagner et répondre à vos besoins ! Service entièrement gratuit.

Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs
2 A rue Saint Vincent, 25720 Avanne-Aveney
Tel : 03 81 52 09 47
relais.boussieres@famillesrurales.org

<https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte>

Suivez-nous désormais sur Facebook !

Permanences téléphoniques : mardi de 13h à 14h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 14h à 17h

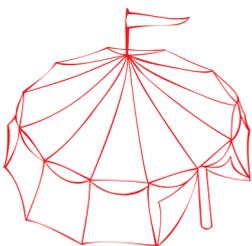
Permanences sur rendez-vous : lundi de 9h à 17h à Avanne-Aveney, mardi de 15h30 à 19h à St Vit



Atelier peinture et impression avec Jade (Ecartis d'Arts).



The Serious Road Trip¹



The Serious Road Trip souhaite continuer d'organiser des événements culturels sur la commune d'Avanne-Aveney cette année, si les conditions sanitaires le permettent.

Malgré ce temps ralenti, quelques activités de The Serious Road Trip continuent. Des ateliers auront lieu avec des résidents de l'ADAPEI en ce début d'année 2021 et jusqu'à juin. Une présentation du rendu des ateliers est envisagée pour l'événement « Un Peu de Serious » qui aura lieu un samedi de juin 2021. Nous espérons que les ateliers de cirque social de TSRT pourront reprendre rapidement cette année.

A la fin de l'année 2020, début 2021, une équipe de The Serious Road Trip (CHF²) s'est rendue en République du Bénin du 16 décembre au 18 janvier pour le projet "A Fon De Cirk".

TSRT³ CHB⁴ a rejoint Prime et Norbert, deux membres de l'école de cirque «CircoBénin» de Cotonou pour initier une collaboration de longue durée. Des ateliers ont été menés auprès de différentes populations : Enfants des rues de Cotonou, école de mal entendant de Porto-Novo, les enfants des villages d'Abomey et de Calavi.

TSRT CHB et Circo Bénin ont présenté un spectacle créé ensemble à plusieurs reprises tout au long de ce projet.

¹ **THE SERIOUS ROAD TRIP:** Voyage sérieux par voie routière.

² **CHF:** Connexion Humanitaire Française.

³ **TSRT:** The Serious Road Trip.

⁴ **CHB:** Connexion Humanitaire Béninoise.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur notre site internet

<https://chb.theseriousroadtrip.org/a-fon-de-cirk/>

L'événement "Un Peu de Serious" sera l'occasion de partager avec vous des photos de ce projet et de projeter le documentaire "A Fon de Cirk".

Plus de précisions seront disponibles sur notre site sur la programmation de "Un Peu de Serious",

<https://chb.theseriousroadtrip.org/un-peu-de-serious/>

Woka Loisirs

La base nautique sera ouverte tous les après-midi en juillet et août de 13h à 18h.

Des rollers sont aussi à la location.

Voici les données brutes de fréquentation pour Avanne-Aveney depuis 2013 :

Année	Clients
2013	1 158
2014	1 341
2015	1 021
2016	987
2017	785
2018	956
2019	985
2020	1 524

Espace Sportif Planaise





EN JUILLET-AOÛT

Canoë-kayak, biathlon, tir à l'arc, VTT...

Base nautique Woka de Avanne-Aveney | Encadré par des éducateurs diplômés.

OFFRE ACTIVITÉ

1 activité au choix
10 personnes | 1h30
70€ + 5€/pers. supp.
(2 enfants supp. maxi)

1 descente en kayak
10 personnes | 2h30 - 3h
100€

OFFRE JOURNÉE

2 activités au choix
OU 1 descente en kayak
10 personnes | Transport A/R
150€

2 activités au choix
OU 1 descente en kayak
10 personnes | Transport A/R
Repas à l'Épicerie du Canal
150€ + 10€/pers.

Réservation obligatoire nicolas.kodjo@profession-sport-loisirs.fr
 03 81 88 50 71 | 06 65 11 41 45

COMPTES RENDUS des réunions du conseil municipal

(les comptes rendus complets sont accessibles sur www.avanne-aveney.com)

RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 2020

OBJET: Acquisition foncière : parcelle AL 146

Lors du précédent mandat, une négociation a eu lieu avec le propriétaire de la parcelle AL 146 située rue de Beure au lieu-dit « Champs du Moulin » pour une cession au profit de la commune.

Cette parcelle non bâtie et inconstructible de 551 m² est située entre la rue de Beure et la rue du Halage. Son dénivelé et sa situation n'a pas permis au propriétaire d'en optimiser la jouissance et à ce jour, elle est recouverte d'herbes et de taillis. Si bien qu'elle a toujours été entretenue par les agents communaux aux abords des deux rues car la pousse de la prairie pose un problème de visibilité et donc de sécurité publique.

Ce bien immobilier présente une double opportunité : *augmenter le patrimoine immobilier non bâti de la commune, constituer une réserve foncière en cas d'aménagements de sécurité sur ce secteur de circulation multimodale relativement dangereux (véloroute, rues du Halage et de Beure).*

Le bien AL 146 est estimé sous le seuil minimal de consultation des Domaines (180 000 €). Une négociation avec le propriétaire a permis de fixer un prix à 2 500 euros, soit 4.54 €/m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget primitif communal du montant nécessaire à l'acquisition ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de l'acquisition de gré à gré de la parcelle AL 146 non bâtie d'une surface de 551 m² sise rue de Beure pour un montant de 2 500 € ;
- d'autoriser le 1er adjoint au maire à signer, au nom de la commune, l'acte d'acquisition en la forme administrative, sous réserve de dispositions faisant obstacle, dont il s'agit ainsi que les publicités foncières correspondantes.

OBJET : Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2019

M. GODARD présente une synthèse des rapports.

Ce rapport reprend les réunions ayant eu lieu en septembre et novembre 2020 pour la restitutions des comptes d'exploitation, Le président est M. Bernard Lime de GBM et le Vice président M. Denis Jacquin de Torpes, M. Demoly est le directeur du DEA (Département Eau-Assainissement).

Les 3 premiers mètres cubes sont gratuits et au-delà de 100 m³, le tarif augmente de 2 d'euros par m³. Le prix national est de 4,10€ le prix moyen pour une facture locale est de 3,30€ pour 120m³.

La communauté urbaine GBM est rattachée à l'agence Eau Rhône Méditerranée Corse et elle est représentée au sein du comité de bassin. Il existe des coopérations décentralisées au Burkina Faso, avec des conventions d'objectifs et de moyens en 2020 signées entre GBM, Neuchâtel et Daroula : une subvention de 5 000 € est allouée, ce qui représente 2,5% du budget de la ville de Daroula, Une autre ville, à 3 km de Jéricho, le cap d'Aqabat en Palestine est aussi en partenariat mais elle n'a pas reçu de subventions actuellement.

Le DEA touche 0.04 € par bouteille de « La bisontine » vendue après une convention avec Rième.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) Collectif et non collectif concerne 125 222 habitants sont desservis par GBM. Pour Avanne-Aveney, un tableau comparatif entre 2018 et 2019 est fait, le nombre d'habitants passe de 2 210 à 2 203. Quelques indicateurs :

- le prix de l'eau par m³ pour 120m³ de 1,70€ à 1,77€ ,
- 778 abonnés en 2018 et 796 en 2019 soit une augmentation de 2,3%,
- Volumes facturés passent de 101 113 m³ à 106 530 m³ soit +5,4%,
- Pour l'assainissement, on passe de 203,98 à 212,70 pour 120m³ soit 4% de plus,
- Le taux d'impayé passe de 0,24% à 0,77%.

- Le taux de réclamation par nb /1 000hab passe de 15,4 à 10 (8 hab), alors que pour la communauté urbaine la moyenne passe de 2,92 à 2,3,
- La recette actuelle pour Avanne-Aveney est de 147 781€.
- La collecte des eaux usés est de 100% pour la commune.

La fin de notre contrat Assainissement avec Gaz et Eaux a lieu le 31/12/2023 et en 2027 pour l'eau potable.

Convergence en 2027 pour arriver à un prix de 3,30€/m³ avec une répartition de 1,35€ pour l'eau potable et de 1,65€ pour l'assainissement.

Les projets GBM :

- celui d'un bassin d'orage sur le site de la Malcombe pour diminuer les déversements de la Roche d'or estimé à 9 millions d'euros,
- projet de la méthanisation des boues à 8 300 000€,
- usine de la Malate construite en 1934-35, rénovation en 1976 et 1992 : elle traite l'eau de la source d'Arcier (45% de l'eau de la ville) 27 mois de travaux pour 3 452 700€. Enfin à signaler une tentative d'OPA (Offre Publique d'Achat) de Veolia sur Suez (Gaz et Eaux) qui inquiète le siège local à Mamirole (perte d'emploi...).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la commune d'Avanne-Aveney.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

OBJET : Finances locales : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements ouverts l'année précédente, hors coût de la dette (article L.1612 -1 du code général des collectivités territoriales).

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de faire application de cet article au budget communal, ainsi

qu'au budget annexe relatif à la forêt, sur la base des éléments suivants, en euros :

1. Budget communal :

Dépenses Investissement 2020	3 123 856.00
Remboursement Emprunt	93 708.00
Différence	3 030 148.00
25%	757 537.00

2. Budget Forêt :

Dépenses Investissement 2020	58 608.00
Remboursement Emprunt	0
Différence	58 608.00
25%	14 652.00

OBJET : Finances locales : adoption des durées et des imputations comptables de l'amortissement

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Mme le maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Mme le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;

- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans.

Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations,
- 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national .

Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Vu la délibération n°2018-70 du 11 octobre 2018 fixant les durées d'amortissement de diverses catégories d'immobilisations, portée à la connaissance de l'assemblée,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessous , qui complète le tableau approuvé le 11 octobre 2018 :

N° de compte	Bien	Durée
2161	Collections et œuvres d'art (fresques)	20

OBJET : Services publics : révision des tarifs de crémation au 1^{er} janvier 2021

Le maire expose que le délégataire OGF propose la révision annuelle de ses tarifs de crémation comme le prévoit la convention de délégation de service public en vigueur depuis 1998.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider les nouveaux tarifs de crémation applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 selon les valeurs suivantes, sur la base d'une baisse de 0.48 % calculée selon la formule de révision inscrite dans la convention susvisée :

OBJET: Finances locales : Tarifs de location de la salle polyvalente rue de l'Eglise au 1er janvier 2021

Prestations	Tarifs en € au 01/01/2019	Révision en € au 01/01/2021	€ TTC
Crémation adulte	515.86	513.38	616.06
Crémation enfant de 1 à 12 ans	372.98	371.19	445.43
Crémation enfant < 1an	285.39	284.02	340.82
Exhumation < 5 ans	515.86	513.38	616.06
Exhumation > 5 ans	325.55	323.99	388.79
Crémation pièces anatomiques	386.83	384.97	461.96
Location salle de cérémonie	53.49	53.23	63.88

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer le tarif de location comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Salle d'Avanne	Tarifs WE 2021	Tarifs semaine 2021
Sans vaisselle	130 €	65 €
Avec vaisselle	170 €	85 €
Caution	500 €	500 €
Matériels	Par événement (Tarifs 2021)	
Table (à l'unité)	3 €	
Banc (à l'unité)	3 €	

- la salle est accessible uniquement aux associations et habitants d'Avanne-Aveney ;

- de maintenir la gratuité de la mise à disposition de cette salle pour les associations sous réserve des conditions prescrites dans les conventions particulières signées avec elles ;
- le règlement de location précise le coût unitaire des éléments de la vaisselle en location. Chaque casse ou perte est portée à la charge du locataire.

Pour information à l'assemblée, Mme le maire indique que la salle d'Avanne a été louée à 9 reprises en 2019 et à 3 reprises en 2020 en raison de la crise sanitaire.

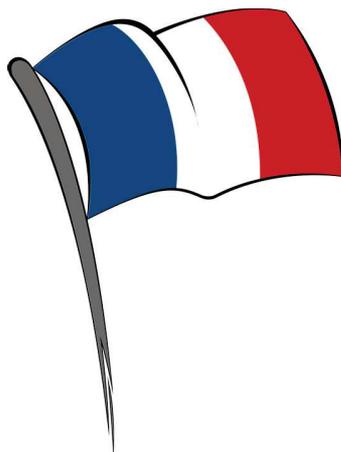
OBJET : Attribution d'une subvention Bonus Vélo (retrait)

Par une délibération n°2020-076 du 10 novembre 2020, le conseil municipal a autorisé Mme le maire à verser une aide à l'acquisition d'un vélo électrique aux habitants répondant aux critères du dispositif de l'Etat (Bonus Vélo). Cette mesure fait l'objet d'un recours gracieux du préfet : les aides individuelles à la mobilité relèvent du Grand Besançon Métropole ayant compétence en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

Le projet d'aide à la mobilité des personnes en situation de handicap subira le même sort.

Le Grand Besançon Métropole n'ayant pas instauré cette aide Bonus Vélo, Mme le maire indique qu'un courrier a été adressé à Mme la présidente pour lui signifier l'incapacité des élus municipaux d'agir au bénéfice de la mobilité douce et de la transition écologique, et pour lui suggérer d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain bureau débat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, par 6 voix pour et 12 abstentions, de retirer sa décision d'accorder une subvention en soutien du dispositif Bonus Vélo et demande à la communauté urbaine, compétente en ce domaine, d'instaurer cette aide individuelle.



RÉUNION DU 14 JANVIER 2021

OBJET : CLECT : Coût définitif des transferts de charges 2020 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2021

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 17 décembre 2020, en vue d'élire son président et son vice-président (rapport n°1). Elle a également validé les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2020 (rapport n°2). Enfin, elle a évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2021, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence (rapport n°3).

Le conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2020 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021 d'autre part.

Concernant la commune d'Avanne-Aveney, l'attribution de compensation prévisionnelle 2021 est identique à celle de 2020, soit :

- AC Fonctionnement : 25 906.88 €
- AC Investissement : 89 297.46 €

Le conseil municipal,
DELIBERE,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020 décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 17 décembre 2020;
- approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2021, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence décrits dans le rapport n°3 de la CLECT du 17 décembre 2020.

OBJET : Délibération pour le remboursement à l' élu municipal par la commune de ses frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile

Mme le maire expose que la loi "Engagement et proximité" a rendu obligatoire le remboursement à l' élu municipal par la commune de ses frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile.

L'objectif est de lui permettre d'assister plus facilement aux réunions liées à l'exercice de son mandat. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le remboursement auquel a procédé la commune est compensé par l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer comme suit les pièces à fournir par ses membres pour le remboursement de leurs frais et ceci afin de permettre à la commune d'exercer un contrôle, notamment vérifier que la somme de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôt dont l' élu bénéficie par ailleurs, ainsi que du remboursement de la commune, n'excède pas le montant de la prestation effectuée. Les pièces à produire sont les suivantes :

Voir tableau page 50

OBJET : Finances locales : révision des tarifs des concessions funéraires

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018-093 du 20/12/2018 ;

Après avoir délibéré, décide, par 16 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, de la mise en œuvre des

dispositions suivantes, applicables dès la publication rendant exécutoire la présente délibération :

Art.1 : les tarifs des concessions funéraires sont fixés comme suit :

	2 mètres carré	Concession double
Concession 15 ans en pleine terre	170 €	340 €
Concession 30 ans en pleine terre	320 €	640 €
Concession 50 ans constructible	400 €	800 €
Concession perpétuelle constructible	1632 €	3264 €
	Tarif par emplacement	
Concession 30 ans au columbarium	600 €	
Concession caverne 50 ans constructible	200 €	

Art.2 : Les concessions seront accordées pour fonder la sépulture du concessionnaire et de ses parents ou successeurs. L'étendue de chacune ne pourra être inférieure à deux mètres carrés (sauf caverne et columbarium).

Art.3 : La jouissance des terrains concédés, même à perpétuité, ne pourra être modifiée par les concessionnaires ou leurs héritiers, ni par qui que ce soit, en dehors de l'intervention du maire. Ils ne pourront, dans aucun cas, changer de destination, et, lorsque les familles seront éteintes, les monuments et tombeaux des concessions perpétuelles demeureront à jamais fermés, sans préjudice du droit de reprise par la commune, conformément à l'article L2223-17 du code général des collectivités territoriales.

Art.4 : Les entre-tombes séparant les concessions appartenant à des concessionnaires différents seront fournis gratuitement par la commune.

Art.5 : Les concessions cinquantenaires, trentenaires ou temporaires (maximum 15 ans) pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Art.6 : A défaut de renouvellement des concessions cinquantenaires, trentenaires ou temporaires, les concessionnaires seront libres d'enlever les monuments et les tombes qu'ils auront placés sur les terrains concédés. Cet enlèvement devra être opéré dans le délai qui leur sera assigné.

A l'expiration de ce délai, la commune pourra disposer des matériaux, mais seulement pour l'entretien et l'amélioration du cimetière.

Art.7 : Les concessions temporaires, trentenaires, cinquanteaires pourront être, à toute époque de leur durée, tant que les titulaires ou ayants cause seront en droit d'en demander le renouvellement, et sur demande expresse de ces derniers, converties en une concession de plus longue durée, de quelque classe que ce soit. Le prix à payer pour la concession substituée sera celui fixé par le tarif en vigueur au moment de la conversion. Il sera, le cas échéant, défalqué du prix en conversion une somme égale à la valeur que représentera la concession convertie en raison du temps restant encore à courir jusqu'à son expiration. Tous les frais afférents au transfert des restes ainsi qu'à la démolition et à la reconstruction des caveaux, monuments et tombeaux seront à la charge exclusive des concessionnaires.

Art.8 : Aucune inscription ne pourra être placée sur les pierres tumulaires ou monuments funéraires sans avoir été préalablement soumise à l'approbation de M. le maire.

Art.9 : En cas de translation du cimetière actuel, les concessionnaires auront le droit d'obtenir, dans le nouveau cimetière, un emplacement égal en superficie au terrain concédé, et le transport des restes qui y seront inhumés aura lieu aux frais de la commune.

Art.10 : La présente délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal n° 2018-093 du 20/12/2018.

OBJET : Convention Territoriale Globale (CTG) entre la commune et la caisse d'allocations familiales du Doubs

Le contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance et est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une convention politique de partenariat, qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les habitants et les partenaires pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire. Ce diagnostic se réalisera à partir de 2021 à l'échelle de Grand Besançon Métropole.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le maire à signer la CTG pour la période 2020/2022.

OBJET : Service périscolaire : suppression de la cantine et de l'ALSH du mercredi après-midi

Considérant les résultats d'une enquête réalisée en juin 2020 auprès des parents d'élèves, le conseil municipal a ouvert, par une délibération n°2020-054 du 10 juillet 2020, un service d'accueil de loisir le mercredi après-midi à compter du 1er septembre 2020, avec ou sans repas.

Malgré la fin du confinement des élèves lié à la crise sanitaire et malgré les relances, l'effectif de cet accueil n'a jamais dépassé 6 enfants. N'étant pas viable, Mme le maire propose à l'assemblée de supprimer ce service.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de supprimer la cantine et l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, l'accueil du matin étant conservé de 7h30 à 12h30 ; charge Mme le maire d'en informer la caisse d'allocations familiales du Doubs.

OBJET : Convention « Décibelles DATA » entre la commune et Besançon Tourisme et Congrès

Dans le cadre de sa mission, Bourgogne Franche Comté Tourisme met à disposition une plateforme de saisie en ligne permettant la saisie des informations relatives au tourisme afin qu'elles s'intègrent dans la base de données Décibelles Data.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique permettant le recensement de l'offre touristique dans la région, la diffusion de ces informations aux opérateurs économiques, leur mise à disposition aux partenaires de traitement de Bourgogne Franche Comté Tourisme, aux fins de gestion des actions de promotion touristique.

Le partenariat est régi par les dispositions du règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

La convention proposée est valable un an, reconduite tacitement.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Mme le maire à signer la convention « Décibelles DATA » entre la commune et Besançon Tourisme et Congrès.

Réunion du 11 mars 2021

OBJET : Approbation des comptes de gestion

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public. Le compte de gestion est approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 concernant les budgets suivants : Commune, Forêt, CCAS.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : compte administratif communal 2020

Résultat du CA 2020 :

- excédent de fonctionnement : 2 334 524.07 €
- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| Restes à réaliser investissement : | -365 000.00 € |
| déficit d'investissement : | <u>- 165 779.67 €</u> |
| déficit d'investissement cumulé | - 530 779.67 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le compte administratif communal 2020, après avoir constaté sa conformité avec le compte de gestion du le comptable public. Les résultats seront affectés lors du vote du budget primitif 2021.

OBJET : compte administratif Forêt 2020

Résultat du CA 2020 :

- excédent de fonctionnement : 162 358.52 €
- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| Restes à réaliser investissement : | - 16 000.00 € |
| déficit d'investissement : | <u>- 2 259.10 €</u> |
| déficit d'investissement cumulé | - 18 259.10 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le compte administratif Forêt 2020, après avoir constaté sa conformité avec le compte de gestion du comptable public. Les résultats seront affectés lors du vote du budget primitif 2021.

OBJET : Budget communal : affectation des résultats 2020

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget primitif communal 2021 comme suit :

- Report du déficit d'investissements D 001 : - 165 779.67 €
- Crédit report (RAR 2020) : - 365 000.00 €
- 530 779.67 €
- Report en recette d'investissement (RI 1068) : 530 779.67 €
- Report d'excédents de fonctionnement RF 002 : 1 803 744.40 €

OBJET : Budget Forêt : affectation des résultats 2020

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2020 sur le budget primitif Forêt 2021 comme suit :

- Report déficit d'investissements DI 001 : - 2 259.10 €
- Crédit report (RAR 2020) : - 16 000.00 €
- 18 259.10 €
- Report en recette d'investissement (RI 1068) : 18 259.10 €
- Report d'excédents de fonctionnement RF 002 : 144 099.42 €

Objet : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'articles R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à un taux de 40% de la base imposable.

Objet : Domaine : projet d'accès entre la cantine et la micro-crèche

Par une délibération n°2020-057 du 9 juillet 2020, le conseil municipal d'Avanne-Aveney a approuvé le principe d'un projet d'aménagement global sur les parcelles AE 128, AE 131

et AE 133 en procédure de vente, auxquelles peuvent s'ajouter les parcelles AE 127, AE 129 et AE 130 dans le cadre d'une négociation.

En effet, cet ensemble immobilier constitue un site intéressant à divers titres :

- pour étendre les capacités d'accueil du bâtiment dit de la cure (salles de musiques et paroisse) et de la salle polyvalente (associations et locations). En premier lieu, la création d'une future salle polyvalente n'interviendra pas avant deux années, nécessaires à la déclaration d'utilité publique. En second lieu, la mise aux normes de la cure impose des travaux d'envergure ;
- pour accueillir le service de micro-crèche pendant la durée des travaux de création du relais petite enfance (estimée à un an) ;
- pour créer une liaison douce entre l'école, la cantine qu'il est prévu d'agrandir, et les locaux à préempter (AE 172)

Cette délibération a été suivie d'une autorisation d'acquisition par délibérations n°2020-063 et 2020-064 du 8 octobre 2020 portant sur les parcelles AE 128, 131 et 133 mais pas sur la parcelle AE 172 permettant la liaison douce entre la cantine et l'ensemble immobilier acquis. Ce cheminement serait d'une largeur de 2.50 m. et d'une longueur d'environ 15 mètres sur la parcelle AE 172 (soit environ 37 m²), le long de la limite de parcelle jusqu'à la parcelle AE 130.

Les élus réitèrent l'intérêt de créer une liaison directe, sur la parcelle AE 172, entre la cantine et la parcelle AE 130 acquise, pour les raisons suivantes :

- éviter les trottoirs de la rue de l'Eglise (traversée d'agglomération) à forte circulation ;
- permettre au public usager des futurs locaux communaux de la rue St-Vincent, de stationner sur le parking de la mairie ;
- créer un lien direct entre les locaux périscolaires et administratifs (mairie, bibliothèque, école et cantine) et les futures salles destinées dans un premier temps à l'accueil de la micro-crèche et dans un second temps à l'accueil d'associations (salle des jeunes, club des aînés, musique, etc.).

M. Marc HANSMANNEL décidant de ne pas prendre part au vote,

Le conseil municipal, par 18 voix pour, décide d'autoriser le maire à engager les démarches nécessaires à la préemption de la surface utile au projet de liaison douce sur la parcelle AE 172.

Objet : acquisition de la parcelle forestière A378

Une étude notariale fait valoir le droit de préférence au profit de la commune pour une acquisition de parcelle, cadastrée A 378, située au lieu-dit La Goulotte en zone N naturelle. Le droit de préemption ne s'appliquant pas à cette zone, une négociation de gré à gré s'applique sans garantie de conclusion. Mme le maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'engager la négociation et, le cas échéant, de signer l'acte d'acquisition pour un montant proposé par le notaire à hauteur de 106.50 €uros pour 180 m² hors frais de procédure.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire à engager les négociations pour l'acquisition de la parcelle A 378 en exerçant le droit de préférence, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition et à inscrire les crédits au budget primitif communal.

OBJET : Subventions d'équipement : rénovation Relais petite enfance (phase Etudes)

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € TTC	Montant € HT
Mission maîtrise d'œuvre (Diagnostic - APD – PRO – ACT- EXE-DET-AOR)	40 824.00	34 020.00
Diagnostic Charpente	1 080.00	900.00
Levée topographique	960.00	800.00

Dans le cadre de la phase Etudes de la rénovation de l'ancien bureau de poste en relais petite enfance, il convient d'établir une demande de subvention au titre de l'aide Effilogis.

Les postes de dépenses sont répartis comme suit :

Mme le maire propose de solliciter une aide pour les études sur la base du plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT SOLICITE € HT	%
Région BFC (Effilogis)	10 716.00	30
Fonds propres	25 004.00	70
TOTAL	35 720.00	100

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, des mesures suivantes :

le conseil municipal valide le plan de financement de la phase Etudes proposé par le maire ;

le conseil municipal autorise le maire à solliciter les aides du conseil régional de Bourgogne Franche Comté au titre du fonds Effilogis dans le plan de financement ;

la commune s'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par l'emprunt. Le conseil municipal prend acte que le taux de subvention ne peut dépasser 80 % d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20 % ;

la commune s'engage à inscrire les sommes au budget de la commune ;

la commune s'engage à commencer l'opération dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la décision de subvention ;

le conseil municipal donne pouvoir à Madame le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.



Tableau joint à la délibération pour le remboursement à l' élu municipal par la commune de ses frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile

Objet :	Pièces justificatives à produire :
De s'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle dont la garde par les membres du conseil municipal à leur domicile est empêchée par la participation à une des réunions obligatoires, par le biais de pièces justificatives	Copie du livret de famille Copie carte d'invalidité Certificat médical Toute autre pièce utile
De s'assurer du caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes physiques ou morales intervenant, sur la base des pièces justificatives fournies	Copie des décomptes certifiés exacts
De s'assurer que la garde ou l'assistance a eu lieu au moment de la tenue de l'une de ces réunions	Attestation délivrée par le prestataire ou intervenant précisant la date et les heures de la garde ou de l'assistance ainsi que son coût facturé
De s'assurer, à l'appui d'une déclaration sur l'honneur signée de l' élu, du caractère subsidiaire du remboursement : son montant ne peut excéder le reste à charge réel	Copie des décomptes certifiés exacts Déclaration écrite sur l'honneur, datée et signée Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition

Les comptes-rendus sont disponibles dans leur intégralité sur :

- Le site internet de la mairie www.avanne-aveney.com
- L'application mobile de la commune « **Avanne Aveney** » téléchargeable sur Play Store ou Apple Store.





Planning Bibliothèque

*SUSCEPTIBLE DE CHANGER
**SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION DE LA CRISE

AVRIL 2021*

Mercredi 21 avril
Aprèm' jeux

Mercredi 28 avril
Atelier printemps de 10h à
12h



MAI 2021*

Mercredi 19 mai
Atelier adultes/ ados et partage de
lectures de 10h à 12h

Mercredi 26 mai
Atelier spécial
Fête des mères
de 10h à 12h

JUIN 2021*

Jeudi 3 juin
Les P'tites histoires en
partenariat avec le relais
d'assistantes maternelles et
la micro-crèche

Mercredi 16 juin
Atelier spécial
Fête des pères de 10h à 12h
+ heure du conte à 16h

Mercredi 30 juin
Aprèm' jeux



JUILLET 2021*

Mercredi 7 juillet
Atelier été de 10h à 12h

+ heure du conte à 16h



FERMETURE exceptionnelle de la
bibliothèque le **mercredi 26 mai**
et le **jeudi 27 mai** pour formation
du personnel



Nous avons aimé :



Les impatientes /Djaili Amadou Amal

Prix Goncourt des lycéens

Témoignage / autobiographie/ condition de la femme

Littérature africaine/ mariage forcé

Ce roman raconte le destin de trois femmes camerounaises mariées de force, mais qui décident de s'affranchir de la pression familiale et de la société.

Histoires émouvantes, bouleversantes, sur le mariage forcé, le viol, la polygamie, mais aussi et surtout sur la patience, vertu que doivent avoir ces femmes qui subissent sans rien pouvoir dire.

Roman court, marquant. A lire !

Fermeture estivale de la bibliothèque

Du 11 août au 26 août inclus

Réouverture le 1^{er} Septembre 2021

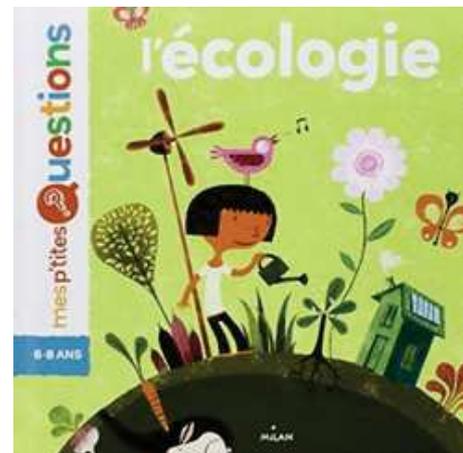
Bonnes lectures !!



Coup de cœur jeunesse

Mes P'tites questions / L'écologie

Pourquoi on parle tout le temps d'écologie? Est-ce grave que des animaux disparaissent ? Pourquoi la glace fond-elle aux pôles ? Est-ce qu'on peut être écolos, nous, les petit? Nos comportements, nos modes de consommation, notre mode de vie ont une influence sur notre planète et tous ceux qui y vivent. Pour devenir des écocitoyens de premier plan !



Regarde dans l'herbe édition

Nathan E. Hayashi - (0-3 ans)

Un bel album cartonné pour annoncer l'arrivée du printemps où l'enfant part, page après page à la découverte des insectes se promenant dans la nature.

Album très coloré, aux couleurs pétillantes.



Recette Choc-choco sur lit de crème pralinée

**Cuisson : 1h au bain - marie,
Th 6 (180°)**

Ingrédients :

- 125g de chocolat noir
- 125g de beurre
- 125g d'amandes en poudre
- 125g d'amandes effilées
- 125g de sucre en poudre
- 4 œufs
- Arôme de violette

Préparation :

- Ramollir **séparément** le beurre et le chocolat,
- Battre les blancs en neige,
- Verser les jaunes dans une terrine et les travailler au batteur 1 minute, ajouter le beurre ramolli, le chocolat, le sucre, une cuillère à café d'arôme de violette et la poudre d'amande,
- Bien travailler le tout pour obtenir une pâte homogène avant d'incorporer délicatement les blancs en neige,
- Verser la préparation dans un moule à charlotte beurré,
- Enfourner,
- Démouler le gâteau sur un plat creux avant de verser la crème pralinée tout autour et disposer les amandes sur le dessus.

CRÈME PRALINÉE

Préparation :

- Faire bouillir le lait avec le sucre,
- Mettre les jaunes d'œufs dans une terrine. Les tourner vigoureusement en y mélangeant les pralines,
- Verser le lait bouillant tout doucement en continuant de mélanger la préparation,
- Ajouter environ 15 gouttes d'arôme de violette,
- Cuire la crème à feu très doux. **Surtout ne pas la faire bouillir.**

La crème est cuite lorsqu'elle nappe une cuillère en bois, la retirer alors immédiatement du feu.



Cuisson : 12 mn

Ingrédients :

- 1 l de lait
- 100g de sucre en poudre
- 5 œufs
- 125g de pralines concassées ou 125g de pralin en sachet
- arôme de violette



Bon Appétit !!

Le jardinage est un sport !

Le saviez-vous ?

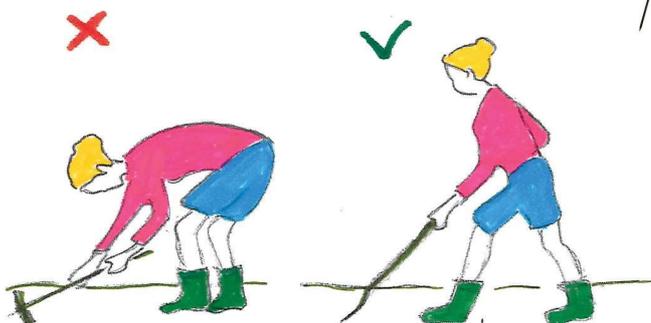
S'occuper de son jardin correspondrait à :

- 45 mn de jardinage c'est 30 minutes de course à pied.
- Tondre son gazon, avec une tondeuse à main représente autant d'énergie que de nager.
- Tailler arbres ou arbustes avec un appareil électrique équivaut à une marche modérée.
- Ratisser la terre, planter des graines correspond à une paisible balade à vélo.
- Ramasser, transporter des branches ou sarcler ou jouer au base-ball, c'est la même chose.

MAIS ATTENTION, Comme toutes pratiques sportives, vous souffrirez moins si vous faites quelques étirements avant de vous lancer. Pour maintenir une bonne endurance et oxygéner les muscles, pensez à bien respirer. Et s'il fait chaud, n'oubliez pas de vous hydrater régulièrement.

Adopter les bonnes postures

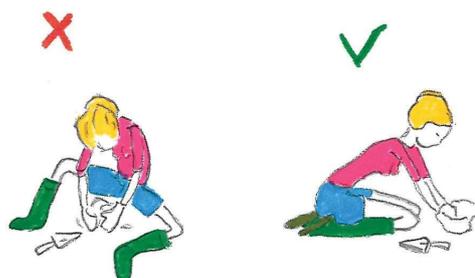
- Pour la taille : rapprocher le plus possible les outils du corps et garder les bras en dessous des épaules en se positionnant au plus près de la zone de travail.
- Pour l'arrosage : répartir la charge de manière bilatérale, il vaut mieux deux petits arrosoirs plutôt qu'un seul, mais pailler votre jardin réduit les arrosages.
- Plutôt que de bêcher, optez pour une grelinette* ce qui évitera de vous casser le dos et préservera également la vie de vos sols.



- Pour porter une charge : il faut d'abord fléchir les genoux, saisir la charge, prendre appui sur les cuisses et la soulever en la gardant près du corps et en ayant le dos bien droit même si l'on doit se pencher.



- Pour désherber, repiquer, biner : mettre un genou à terre et garder la tête et le bassin alignés, utiliser un coussin sous le genou, contracter les abdos et le périnée afin de constituer un étau musculaire, protecteur du dos.



- Penser à garder les outils dont vous avez besoin à portée de main afin d'éviter de vous retourner en sollicitant trop souvent le haut du corps et de travailler à bout de bras.

Effectuer à nouveau quelques étirements à la fin de votre activité.



Décès

- ◇ CHAPUISET Maurice 19/01/2021
- ◇ PIERRE Jean 25/01/2021
- ◇ LEUBA Roland 04/02/2021
- ◇ JARDON Thierry 16/02/2021
- ◇ BAILLEY Dominique 24/02/2021
- ◇ MARMIER Jocelyne 03/03/2021



Naissance

- ◇ HANSMANNEL Lily 26/01/2021
- ◇ FALTOT Sélina 27/02/2021



Mariage

- ◇ TOUEL Oualid/ DERRAR Esma 06/03/2021



Contacts utiles

Gaz et eau :

Branchement part. 0810 477 477
 Accueil clientèle 0977 409 433
 Intervention d'urgence 0977 429 433

Dépannage électricité 09.72.67.50.25
 Gestion déchets GBM 03.81.41.55.35

Déchetterie de Thoraise

Du lundi au vendredi

8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi

hiver : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50
 été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

Déchetterie de Tilleroyes

Du lundi au vendredi

8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi

hiver : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50
 été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

Dimanche

été et hiver : 8h30 – 12h20

Hiver : du 1^{er} novembre au 28 ou 29 février — **Été** : du 1^{er} mars au 31 octobre

Mairie 03.81.41.11.30	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Matin	9h-12h			9h-12h Permanence urbanisme	9h-12h	
Après-midi	14h-17h30*	14h-17h30*			14h-17h	

Poste 03.81.84.29.07	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Matin						10h-11h45
Après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	

Bibliothèque 03.81.41.11.34	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Matin						
Après-midi			14h30-17h30*	14h30-17h30*		

**Horaires adaptés au couvre-feu appliqués jusqu'à nouvel ordre*

Mairie d'Avanne-Aveney, 9 rue de l'église, 25720 Avanne-Aveney
 Téléphone : 03.81.41.11.30 - Numéro astreinte élus : 06.88.22.88.69 (les SMS ne sont pas traités)
 E-mail: mairie@avanne-aveney.com — Site: www.avanne-aveney.com



Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?

Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney »
 Et téléchargez l'application « Avanne Aveney » sur votre smartphone !

